

RAPPORT TCFD

TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES

2021



Crédit Mutuel
ARKEA

SOMMAIRE



I. GOUVERNANCE

P.05

1. L'implication du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa dans la supervision des risques et des opportunités liés au climat P.06
2. L'implication de l'exécutif du Crédit Mutuel Arkéa dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat P.14
3. L'organisation opérationnelle autour des enjeux climatiques P.17



II. STRATEGIE

P.21

1. Les risques et opportunités climatiques identifiés par le Crédit Mutuel Arkéa sur les horizons court, moyen et long terme P.22
2. L'impact des risques et opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière du groupe Crédit Mutuel Arkéa P.29
3. La résilience de la stratégie de la société, en tenant compte des différents scénarios climatiques, y compris le scénario d'une augmentation des températures de 2° ou moins P.52



III. GESTION DES RISQUES

P.54

1. Les procédures visant à identifier et à évaluer les risques climatiques P.55
2. Les procédures de gestion des risques environnementaux et leur intégration dans le dispositif de gestion des risques P.59



IV. INDICATEURS & OBJECTIFS

P.62

1. La mesure des impacts de l'activité du groupe sur le changement climatique et leur contribution globale aux objectifs de l'Accord de Paris P.63
2. Le pilotage et la gestion des risques et opportunités associés au climat dans le modèle d'affaires du groupe P.68
3. Des perspectives P.72

INTRODUCTION

Pour la deuxième année consécutive, le Crédit Mutuel Arkéa publie son rapport climat, rédigé selon les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures. Le Crédit Mutuel Arkéa se veut transparent quant à la communication d'informations liées à son activité et au climat et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'évolution de son modèle d'affaires en lien avec ces défis.

Les enjeux liés au changement climatique sont importants et nécessitent **une transition des modèles d'affaires**. En tant qu'acteur économique, particulièrement ancré au sein des territoires, en proximité immédiate avec ses parties prenantes, le groupe Crédit Mutuel Arkéa souhaite assumer cette responsabilité et le rôle majeur qu'il doit jouer dans **l'accélération des transitions : sociale, environnementale et climatique**.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a toujours placé l'accompagnement et le soutien à ses clients et sociétaires

au cœur de sa stratégie. Dans le cadre des transitions d'avenir, ce positionnement est plus que jamais d'actualité. Le groupe est en mesure d'apporter **une contribution active qu'elle soit financière**, au travers de financements accordés par exemple, **et/ou extra-financière**, par le conseil et l'apport d'expertises notamment.

Fidèle à son ADN coopératif et collaboratif, le groupe Crédit Mutuel Arkéa participe également aux initiatives et aux travaux de Place qui visent à **développer et structurer la Finance durable au niveau**

international. L'ensemble des acteurs se doit de **prendre en considération les effets du réchauffement climatique** :

- avec le prisme de **la gestion des risques** qu'il convient de mesurer, encadrer et piloter avec une attention accrue et des dispositifs exigeants ;
- et aussi avec **une vision propice au développement d'opportunités pour les territoires et leurs acteurs**, grâce à la créativité des équipes et à l'innovation.



Dans chacun de ses métiers¹, le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'engage à réaliser cet exercice qu'il détaille dans ce rapport TCFD.

Au cours de l'année 2021, la gouvernance et les expertises dédiées à la Finance durable et au climat ont été renforcées au sein du groupe. Les ressources sont pleinement mobilisées et font preuve d'une grande implication.

La prise en compte du climat dans la gestion des risques a été renforcée par son intégration au cadre d'appétence.

Le groupe poursuit sa Stratégie climat à la fois en termes de pilotage des risques et de saisie d'opportunités. Au cours de l'année écoulée, des expérimentations ont pu être menées en collaboration avec les parties prenantes. Par exemple, des clients entreprises ont été accompagnés dans la prise en compte des premières exigences de la Taxonomie européenne. De nouveaux produits ont été lancés et certaines offres renforcées pour répondre au mieux aux besoins des clients et sociétaires - particuliers, entreprises, institutionnels - en matière de financements de la rénovation énergétique, d'énergies renouvelables, d'épargne verte, de prises de participation pour permettre d'accélérer les transitions...

Aujourd'hui, les méthodologies de mesure des résultats restent à éprouver. La donnée, sa collecte, son suivi et sa fiabilité sont de véritables enjeux pour mesurer la performance des dispositifs mis en place. Le groupe a fait le choix de partager, dans ce rapport, les différentes expérimentations menées en 2021 ainsi que les limites et défis associés.



Face à l'urgence climatique, et malgré un contexte incertain et particulièrement mouvant, les acteurs économiques doivent accélérer dans la lutte contre le réchauffement climatique. Pour ce faire, il est nécessaire d'innover, de tester et de partager ses réussites et ses défis à relever afin de progresser ensemble. Au Crédit Mutuel Arkéa, nous avons fait le choix de mobiliser nos ressources pour apporter notre contribution active aux transitions prioritaires. À travers ce deuxième exercice du rapport TCFD, nous livrons nos actions concrètes en faveur de la transition climatique, avec une ambition forte : celle de progresser continuellement. Le Crédit Mutuel Arkéa se positionne comme un acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme et prend en compte les grands enjeux sociétaux et environnementaux de la planète pour ses parties prenantes et pour les générations futures."



Hélène BERNICOT
Directrice générale du Crédit Mutuel Arkéa

¹ https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5006/fr/nos-metiers



GOUVERNANCE

I. GOUVERNANCE

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est un groupe bancaire coopératif et collaboratif. Une identité forte qui se traduit notamment par une importante implication de sa gouvernance et par la mobilisation de ses parties prenantes dans la définition de la stratégie du groupe, ses objectifs, ses engagements et leur mise en application. **La gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa est garante de la démarche de durabilité du groupe.**

La gouvernance et l'organisation se doivent d'être adaptées en termes de comitologie et d'expertise pour répondre aux exigences réglementaires - actuelles et futures. Ces évolutions doivent permettre une meilleure intégration des enjeux du changement climatique dans la transition du modèle d'affaires du Crédit Mutuel Arkéa, dans une logique d'opportunités et de risques.

En 2021, des évolutions significatives ont été menées afin de renforcer l'intégration des enjeux de durabilité, et notamment climatiques, dans l'ensemble des prises de décision du groupe :

- création d'un Comité de Direction générale Finance durable ;
- nomination de deux administratrices référentes ESG-climat ;
- création d'une filière Finance durable.

1. L'implication du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa dans la supervision des risques et des opportunités liés au climat

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa approuve les orientations stratégiques du groupe. Il veille ensuite à leur mise en œuvre par l'intermédiaire des instances exécutives et en assure un suivi régulier. Dans le cadre de ses missions, il aborde chaque année les grandes orientations de la politique du groupe en matière de durabilité. **En 2021, le règlement de fonctionnement du Conseil d'administration a évolué**

pour formaliser ses responsabilités en matière d'ESG-climat.

Il matérialise le fait que le Conseil d'administration prend en compte les enjeux environnementaux, dont climatiques, sociaux et de gouvernance, lorsqu'il valide les orientations stratégiques, politiques et opérations significatives et il définit le niveau d'appétence aux risques associé.

Ainsi, le Conseil d'administration a un rôle majeur dans la surveillance des risques climatiques et son cadre d'appétence. En 2021, le Conseil d'administration a entériné les principes d'appétence suivants relatifs aux risques environnementaux, dont climatiques :

- assurer l'adéquation de la prise de risque avec les engagements pris au travers de la Raison d'être et de la Stratégie climat du groupe et réduire l'empreinte carbone induite par les activités du conglomerat ;
- intégrer dans les dispositifs, et de manière progressive, les risques environnementaux et leurs mécanismes de transmission aux autres types de risques (principalement au risque de crédit).

En parallèle, le Conseil d'administration a intégré à son cadre d'appétence au risque un indicateur relatif à l'exposition sectorielle du charbon.

Raison d'être



Le Conseil d'administration a validé en 2019 la Raison d'être du Crédit Mutuel Arkéa. Il s'est également particulièrement impliqué, en 2020, dans l'élaboration du Plan stratégique Transitions 2024 qui place les enjeux environnementaux au cœur de la stratégie du groupe, en cohérence avec sa Raison d'être.

Stratégie climat et Politiques sectorielles



C'est également en 2020 que la **Stratégie climat** du groupe a été adoptée par le Conseil d'administration. Une stratégie qui repose sur deux axes majeurs :

1. Renforcer l'engagement du groupe au service du climat vis-à-vis des entreprises et des territoires
2. Intégrer le climat comme facteur de performance et de risque dans la gestion des activités du groupe



Le Conseil d'administration adopte les premières **politiques sectorielles** du groupe et valide leurs mises à jour :

- **Politique Charbon** en vigueur depuis 2019
- **Politique Pétrole et gaz** adoptée en 2021

Le Conseil d'administration sera également associé à la définition des futures politiques sectorielles relatives aux secteurs clés pour la transition bas carbone.



Au-delà de l'attention portée aux enjeux climatiques dans le cadre des projets présentés, **un point d'avancement semestriel** sur la mise en œuvre des engagements de la Stratégie climat du groupe est présenté en Conseil d'administration, ainsi qu'**une évaluation annuelle des avancées**, dans le cadre du suivi du Plan stratégique du groupe.

La maîtrise des enjeux climatiques

La charte de l'administrateur du Crédit Mutuel Arkéa a été amendée en 2021 afin de **matérialiser la nécessaire maîtrise des enjeux environnementaux - dont climatiques, sociaux et de gouvernance de l'entreprise, en matière d'opportunités et de risques.** Une montée en compétences soutenue notamment par l'apport des comités spécialisés et la formation dispensée aux administrateurs. Cet engagement vise à **renforcer la prise en compte de ces enjeux dans l'ensemble des travaux menés et des décisions prises par le Conseil d'administration.**

L'apport des comités spécialisés

Pour valider les orientations stratégiques du groupe, les principaux plans d'actions, et afin d'assurer son rôle de surveillance des risques, **le Conseil d'administration s'appuie sur les avis éclairés de comités spécialisés, dont le Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale et le Comité des Risques et de Contrôle Interne.**

L'attention particulière à porter à la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dont l'enjeu climatique, est formalisée dans la charte de chaque comité.

Ces comités sont particulièrement impliqués dans la prise en compte de l'enjeu climatique sous l'angle de la stratégie et de la surveillance des risques.

> Le Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale

Ce comité suit l'**avancement du projet stratégique du groupe**, il est le **garant de l'intégration de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise** au cœur de la stratégie. A ce titre, il a notamment analysé au cours de l'année 2021 :

- le nouveau Plan stratégique ;
- la démarche de mesure de la performance globale (cf. *Pilier 4. Indicateurs & objectifs 'La mesure de la performance globale' p.67*) ;
- la participation du groupe à des initiatives de Place en faveur d'une finance plus durable (cf. *Pilier 2. Stratégie 'Les engagements et la participation à des initiatives de Place en faveur d'une économie plus durable' p.30*) ;
- la révision de la Politique d'encadrement des financements et investissements du Charbon thermique ;
- la nouvelle Politique sectorielle Pétrole et gaz.

En 2021, le comité s'est réuni à 8 reprises.

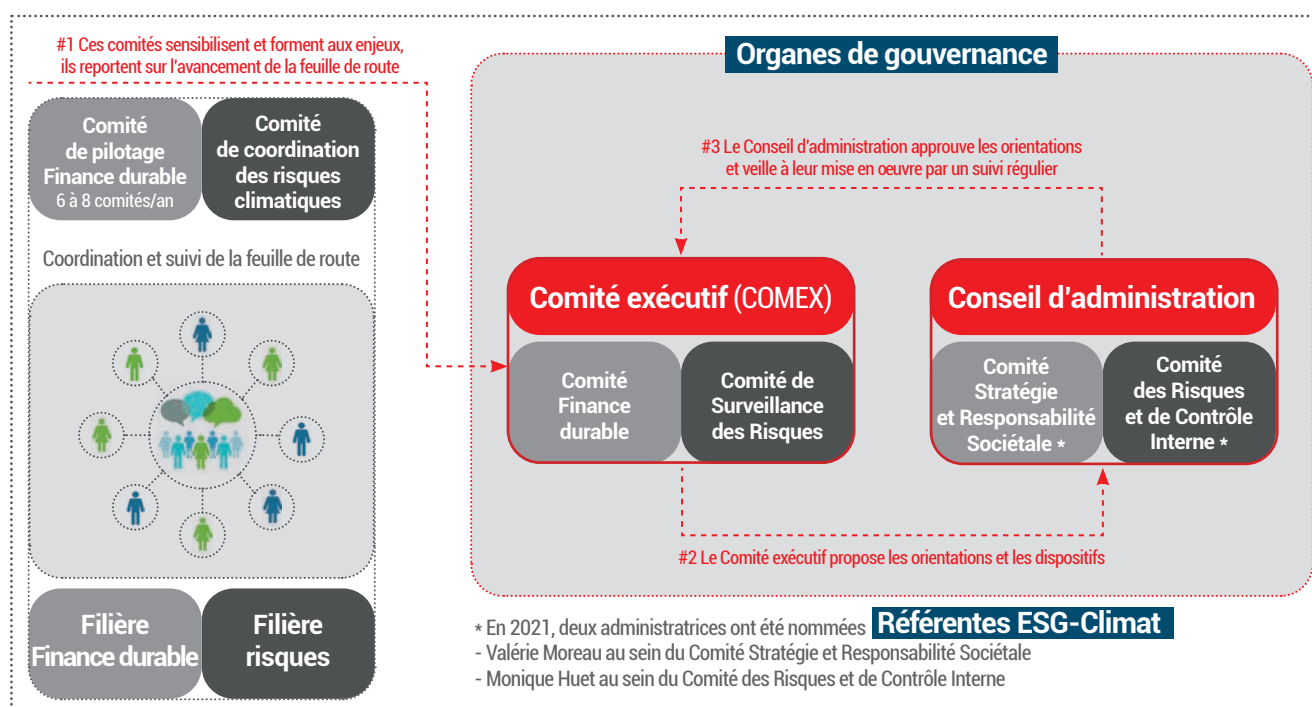
> Le Comité des Risques et de Contrôle Interne (CRCI)

Ce comité a pour mission d'**assister le Conseil d'administration dans sa responsabilité de surveillance des risques et du dispositif de contrôle interne du Crédit Mutuel Arkéa.** Ce comité est le **garant de la formulation du cadre d'appétence au risque du groupe** et du suivi de son bon respect.

A ce titre, le CRCI a œuvré, fin 2021, à l'intégration des risques environnementaux - dont les risques climatiques - au cadre d'appétence au risque du groupe pour l'exercice 2022.

Tout au long de l'année, le CRCI s'est assuré du respect de la Politique Charbon et de l'écoulement des positions résiduelles, via le tableau de bord trimestriel des risques.

En 2021, le comité s'est réuni à 10 reprises. Le suivi des plans d'actions visant l'intégration progressive des enjeux ESG, dont climatiques, au sein des dispositifs de risque et de contrôle interne du groupe fait partie intégrante de ce comité.



En 2021, le Crédit Mutuel Arkéa a renforcé sa gouvernance sur la thématique des enjeux ESG-climat par la nomination de deux administratrices référentes, au sein du Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale et du Comité des Risques et de Contrôle Interne : Valérie MOREAU et Monique HUET.

Arkéa Capital, la filiale du groupe dédiée aux activités de capital-investissement, et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, qui accompagne en proximité les entreprises, les acteurs publics et institutionnels locaux et les professionnels de l'immobilier, ont également nommé des administrateurs référents ESG-climat au sein de leurs Conseils de surveillance en 2021.



> Les administratrices référentes ESG-Climat

Valérie MOREAU

Titulaire d'un master en sciences humaines et en coaching des entreprises, Valérie MOREAU est spécialisée dans la gestion des ressources humaines et le management. Après avoir débuté sa carrière en tant que conseillère chez Pôle Emploi, elle y a exercé, pendant 10 ans, le métier de manager et notamment de Directrice d'agence en effectuant parallèlement des missions de formatrice dans une université du management. Depuis 2020, elle a créé le cabinet Auxilium Talents et exerce la fonction de coach professionnel.



Les enjeux de transition sont majeurs dans notre société. Transitions environnementale et sociétale sont extrêmement liées et indispensables pour préparer notre avenir et celui des générations futures. La mobilisation de la société est primordiale pour faire évoluer nos pratiques et préserver les ressources. Au cœur de l'entreprise, c'est l'engagement de tous qui permettra de faire évoluer le modèle d'affaires, en faveur de l'ensemble des parties prenantes du groupe. Nous avons un véritable défi à

relever pour générer des impacts positifs sur l'environnement, la vie sociale et la vitalité locale et territoriale. C'est ensemble, grâce à l'intelligence collective, que nous inventons des solutions adaptées aux enjeux climatiques."



Valérie MOREAU

Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa, référente ESG-climat au sein du Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale



Le Crédit Mutuel Arkéa, ayant inscrit dans sa Raison d'être la prise en compte des grands enjeux sociaux et environnementaux, a pris très tôt la mesure de l'urgence climatique, et a engagé des actions concrètes pour favoriser la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement. Aujourd'hui, la réglementation bancaire se renforce et nous conduit à mesurer de manière de plus en plus précise le risque climatique : nous y travaillons activement, car cela contribue à une prise de conscience mieux étayée et mieux partagée. En ce qui concerne les actions engagées, nous en mesurons toute la complexité : la transition écologique devra aller de pair avec une transformation sociétale. Assembler des compétences complémentaires au sein des Conseils d'administration nous permet de prendre des décisions plus solides, intégrant tous les enjeux, pour viser à la fois la préservation du capital naturel et une société inclusive et équilibrée sur les territoires."

Monique HUET

Diplômée d'HEC, Monique Huet a effectué sa carrière dans l'énergie au sein des groupes EDF puis Gaz de France. Elle a été Directrice financière de GDF Production Nederland BV, en Hollande, puis de la Business Unit Exploration & Production du groupe GDF-Suez (Engie).

Elle exerce aujourd'hui des activités de conseil et de formation. Elle est administratrice certifiée Sciences Po - Institut Français des Administrateurs.



Monique HUET

Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa, référente ESG-climat au sein du Comité des Risques et de Contrôle Interne

La formation des administrateurs

La formation des administrateurs, aux opportunités et aux risques associés au climat, constitue un des engagements phares de la Stratégie climat du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Il se traduit par un plan d'actions dédié.

Au cours de l'année 2020, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif du Crédit Mutuel Arkéa a bénéficié d'une formation aux enjeux climatiques pour le secteur financier, par un cabinet de conseil spécialisé

en stratégie et environnement, et ce, avant d'examiner et d'approuver la Stratégie climat, en novembre 2020.

En 2021, un module dédié spécifiquement aux risques climatiques a été dispensé au Conseil d'administration.

Début 2021, un module de e-learning à la Finance durable a été délivré à l'ensemble des administrateurs du groupe, de ses filiales et de ses fédérations. Cette formation a été complétée par un deuxième module, dédié aux enjeux climatiques pour un acteur financier. A fin 2021, 140 administrateurs du second

degré - des filiales et des Conseils d'administration des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest - avaient suivi ce module.

En octobre 2021, à l'occasion d'un séminaire, les administrateurs ont également assisté à **une table ronde consacrée aux enjeux climatiques, avec notamment l'intervention de Pierre Ducret, Président de I4CE.**

En novembre 2021, les membres du Conseil d'administration ont été sensibilisés dans le cadre d'une formation dédiée à la gestion des risques climatiques.



Les organes de gouvernance de certaines entités du groupe ont bénéficié de formations dédiées

Dès 2019, dans le domaine de la gestion d'actifs, Arkéa Investment Services - qui regroupe les expertises de plusieurs sociétés de gestion et l'activité de banque privée du groupe - a mené une démarche de sensibilisation et de formation aux enjeux climatiques auprès de ses organes de gouvernance. Au programme : les évolutions de la réglementation européenne, la déclinaison de ces enjeux au cœur des processus d'investissement en termes de sélection des émetteurs et de suivi des risques.

Les membres du Conseil de surveillance de Suravenir, la filiale d'assurance-vie, de retraite et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa, bénéficient d'une formation annuelle sur les sujets de Finance durable. Ils ont été sensibilisés aux risques climatiques en 2020 et 2021.

2. L'implication de l'exécutif du Crédit Mutuel Arkéa dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat

Le Comité exécutif (Comex) du Crédit Mutuel Arkéa a pour mission principale d'assister la Direction générale du groupe dans le pilotage stratégique. Ainsi, il propose au Conseil d'administration les orientations stratégiques et pilote ensuite la mise en œuvre de la stratégie validée par le Conseil d'administration et la surveillance des risques qui en découlent.

Dans le cadre de ses prérogatives et pouvoirs, afin d'assurer la pertinence et la qualité de ses décisions, la Direction générale du Crédit Mutuel Arkéa a structuré son organisation autour de comités transversaux. Ces comités sont composés de directeurs, en charge de lignes métiers et des fonctions supports.

2.1. La création d'un Comité Finance durable

En septembre 2021, un Comité de Direction générale dédié à la Finance durable a été instauré. Il a pour missions :

- de proposer au Comex et au Conseil d'administration **des orientations stratégiques et des engagements en matière de Finance durable**, alignés à la Raison d'être du Crédit Mutuel Arkéa, ainsi que **les dispositifs cadres** afférents ;
- de cadencer la **déclinaison de ces dispositifs à l'ensemble des métiers et processus** du groupe et de s'assurer de leur bonne intégration ;

- de piloter leur exécution et d'en **reporter l'avancement** au Comex et au Conseil d'administration chaque semestre.

De septembre à décembre 2021, le comité s'est réuni à 2 reprises. **Les enjeux climatiques sont abordés à chaque séance.**



2.2. Le rôle des comités transverses

Le Comité de Direction générale Finance durable permet de disposer d'une vision globale de la Finance durable. Il complète les actions des comités existants qui intègrent, à leur niveau, les enjeux de durabilité dans leurs prises de décisions. C'est particulièrement le cas des instances suivantes :

Le Comité de surveillance des risques (CSR) du groupe contribue, pour compte et par délégation de la Direction générale, à la gouvernance et la gestion globale des risques du groupe, y compris des risques environnementaux.

Depuis la sensibilisation des membres aux risques climatiques en 2019, de nombreux sujets en lien avec cette thématique ont été abordés tels que le plan d'intégration de la gestion des risques climatiques au sein de la filière risques ou encore les exercices pilotes de stress tests climatiques de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA).

En 2021, sur les 15 séances du CSR, les risques climatiques ont été plus spécifiquement abordés à 5 reprises lors des comités.

- La session de **février 2021** a été consacrée à l'exercice pilote de **stress tests climatiques** de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).
- La session de **mars 2021** a été consacrée à la validation de la **cartographie des risques** intégrant les risques climatiques et environnementaux.
- La session d' concernait la validation du plan d'action de mise en conformité

au *"Guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement"* de la Banque Centrale Européenne (BCE).

- La session d'**octobre 2021** a permis de faire connaître le **retour de la Joint Supervisory Team (JST** : équipe de supervision et de dialogue composée de la BCE et de l'ACPR), concernant l'auto-positionnement et le plan d'action de mise en conformité au *"Guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement"* de la Banque Centrale Européenne (BCE) ;
- Enfin, la session de **novembre 2021** a amené à la validation du **cadre d'appétence** au risque intégrant les principes d'appétence aux risques environnementaux complétés d'indicateurs quantitatifs.

Le Comité de contreparties groupe agit au titre de la délégation octroyée par la Direction générale et dans le cadre des limites fixées - et revues au moins une fois par an - par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Il intègre dans ses travaux l'analyse ESG (environnement, social et gouvernance) **des émetteurs de marché soumis à sa validation.** Les notations obtenues complètent l'analyse traditionnelle en matière de risque de crédit. **Selon la note attribuée suite à l'analyse ESG, le comité peut refuser certaines demandes de référencement.** Sa position est révisable dans le temps dans l'hypothèse d'une évolution de cette note/analyse ESG.

Les enjeux environnementaux, dont climatiques sont pleinement traités dans le cadre des analyses ESG effectuées, à travers la dimension environnementale (E).

En 2021, le comité s'est réuni à 14 reprises. Les enjeux climatiques ont été abordés au cours de toutes les séances au travers de reporting ou de présentations spécifiques.

Le Comité de référencement agit au titre de la délégation donnée par la Direction générale et dans le cadre du dispositif prudentiel du Crédit Mutuel Arkéa.

A ce titre, il vise à **optimiser et à sécuriser la politique d'achat de produits et services financiers pratiquée par l'ensemble du Crédit Mutuel Arkéa** (pour compte propre et pour compte de tiers).

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Disclosure, ce comité a mis en place un process visant à prendre en compte, dans sa décision de référencement, le niveau de maturité de la société de gestion étudiée en matière d'évaluation des risques de durabilité, dont les risques climatiques.

En 2021, le comité s'est réuni à 8 reprises. Les enjeux climatiques ont été abordés au cours de toutes les séances au travers de présentations spécifiques ou d'analyses ESG et de risque de durabilité associées à chaque dossier de référencement.

D'autres comités de direction du groupe renforcent l'intégration des enjeux liés au climat dans leur champ d'intervention. Ces évolutions ont été formalisées dans leur charte de fonctionnement en 2021 : Comité de crédit, Comité des engagements clientèle.

Cette prise en compte des enjeux ESG, dont climatiques, par les organes de gouvernance est également menée à l'échelle des filiales du groupe.

Au sein d'**Arkéa Investment Services**, un référent enjeux "ESG" a été nommé au sein du Comité de direction. Il s'agit de la Responsable de la Recherche Financière et ESG.

En 2019 et en 2020, **Federal Finance Gestion** et **Schelcher Prince Gestion** ont mené une démarche de sensibilisation et de formation aux enjeux climatiques de leurs organes de gouvernance (Comités de direction, Conseils d'administration et de surveillance) et de l'ensemble de leurs collaborateurs.

Des démarches similaires ont été déployées conjointement chez **Swen Capital Partners** et **Mandarine Gestion**, autres sociétés de gestion d'**Arkéa Investment Services**.

En 2021, l'ensemble des collaborateurs de **Suravenir**, y compris les membres du Comité de direction, a été sensibilisé aux enjeux climatiques (Finance durable et risques climatiques). En complément, depuis 2021, à l'occasion des Comités d'investissement, un point formel est réalisé sur la situation ESG du mandat confié par Suravenir à Federal Finance Gestion. Les analystes de Federal Finance Gestion présentent des indicateurs de suivi (décomposition de la notation extra-financière, investissements à impact social et indicateurs climatiques). Des points spécifiques sont réalisés en complément : actions d'engagements, focus sur les émetteurs les moins bien notés, suivi extra-financier des investissements réalisés. Fin 2021, Suravenir a commencé à décliner le dispositif cadre de gouvernance groupe : un Comité Finance durable trimestriel est déployé depuis avril 2022.



3. L'organisation opérationnelle autour des enjeux climatiques

Dans le prolongement des évolutions apportées à la gouvernance, le groupe poursuit l'optimisation de son organisation opérationnelle en faveur d'une prise en compte renforcée de l'enjeu climatique, afin de déployer les deux axes de sa Stratégie climat :

- renforcer l'engagement du Crédit Mutuel Arkéa au service du climat vis-à-vis des entreprises et des territoires ;
- intégrer le climat comme facteur de performance et de risque dans la gestion des activités du groupe.

3.1. Une montée en compétences

A fin 2021, plus de 5 000 collaborateurs du groupe ont suivi le module d'e-learning dédié aux enjeux climatiques pour un acteur financier. Ce module a été dispensé à compter de juin 2021.

Afin de compléter cette sensibilisation, des ateliers "La fresque du climat" ont été dispensés par certaines filiales et directions centrales du groupe. Il s'agit d'ateliers ludiques, participatifs et créatifs sur le changement climatique. Basés sur l'intelligence

collective, ils visent à sensibiliser les participants au climat et à faire comprendre les liens de cause à effet entre les différentes composantes du changement climatique.

Au-delà de la montée en compétences des équipes, en 2020 et 2021, le groupe a également renforcé ses expertises ESG-climat par des recrutements externes de spécialistes de l'ESG ou de la transition énergétique, dans les structures centrales (au sein du département Finance durable notamment) et dans les filiales (Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et Federal Finance Gestion notamment).



3.2. La coordination des actions

L'ensemble des métiers et fonctions du groupe est progressivement concerné par la prise en compte du climat dans leurs opérations.

Afin de coordonner au mieux l'intégration de ces enjeux et contribuer activement à cette démarche, **le groupe s'appuie sur une organisation qui s'articule autour d'une filière dédiée à la Finance durable.**

La filière Finance durable se compose des **Responsables Finance durable** des entités du groupe (filiales, fédérations, directions des services centraux) et d'une **équipe centrale : le Département Finance durable.** Elle propose des dispositifs cadres en matière de Finance durable, tels que des politiques sectorielles, et met en œuvre les plans d'actions associés.

L'équipe centrale du Département Finance durable, rattachée à la Direction du Secrétariat général et de la Communication institutionnelle du Crédit Mutuel Arkéa, compte huit collaborateurs.

Son rôle est :

- d'**animer la filière Finance durable et la gouvernance** du groupe sur ces sujets ;
- de **coordonner des projets transverses** liés à l'intégration des enjeux ESG-climat, qu'ils soient propres aux engagements du groupe ou réglementaires ;
- de formaliser les **dispositifs cadres** et produire des **reportings Finance durable** ;
- de contribuer aux **communications Finance durable**, notamment lors de sollicitations externes sur le périmètre du Crédit Mutuel Arkéa.

Un **Comité de Pilotage Finance durable** a été créé début 2021. Il rassemble les Responsables Finance durable des entités, le Département Finance durable et certaines directions centrales telles que la Direction des Risques, la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, la Direction

Financière, ou encore la Direction Juridique. **Ce nouveau comité a pour principales missions de :**

- **proposer des approches et des stratégies sur des thématiques ESG-climat** aux instances de gouvernance du groupe ;
- suivre l'avancée de la feuille de route Finance durable via la présentation d'un **tableau de bord de suivi** ;
- s'assurer de la **déclinaison des politiques cadres Finance durable et de la mise en conformité réglementaire des entités** ;
- garantir l'utilisation **des outils et méthodes groupe**, adaptés selon les spécificités métiers ;
- présenter et partager de la **veille et des bonnes pratiques** aux différents membres.

Ce comité s'est réuni à 9 reprises en 2021.

Au-delà des Responsables Finance durable, des expertises spécifiques liées aux enjeux climatiques et environnementaux sont également présentes dans certaines entités du groupe.

En gestion d'actifs, une cellule d'expertise ESG a été développée chez **Arkéa Investment Services :**

Federal Finance Gestion et **Schelcher Prince Gestion** disposent d'une équipe de recherche ESG commune travaillant de concert avec la recherche financière. Cette équipe est en charge :

- de l'analyse des émetteurs sur la dimension extra-financière ;
- du développement du modèle de notation propriétaire avec les équipes Data Analytics et Innovation ;
- de la diffusion de ces analyses ESG auprès des équipes de gestion et de Suravenir dans le cadre de la délégation de gestion ;
- de la réflexion autour des modèles de reportings et de documents pédagogiques à destination des clients ;
- du suivi des réglementations Finance durable et de leur intégration dans les modèles de gestion avec les départements juridique et conformité ;
- de la recherche d'opportunités pour le développement de nouveaux produits avec le marketing et la gestion ;
- de la veille sur les sujets de Finance durable et, plus précisément, environnementaux notamment par la participation aux groupes de travail de Place.

Dans le domaine bancaire, une **filière Transition Environnementale** a été créée en 2020 au sein d'**Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels**. Elle vise notamment à :

- accélérer et structurer le développement des financements territoriaux liés aux projets d'énergies renouvelables, de rénovation et d'efficacité énergétique ;
- fédérer les savoir-faire de la banque afin de constituer une équipe solide et expérimentée, capable de couvrir l'ensemble des problématiques liées au financement de la transition environnementale ;
- optimiser les liens privilégiés de la banque avec l'ensemble des acteurs (secteurs public et privé).

3.3. Le pilotage des risques

La Direction des Risques du Crédit Mutuel Arkéa

La Direction des Risques est en charge de la gestion des risques environnementaux, dont climatiques, depuis juin 2019. Les travaux d'intégration de ces risques au sein de la filière Risques ont amené à nommer **des correspondants dédiés** notamment par type de risque, sous la responsabilité des directions en charge de piloter ceux-ci aux bornes du groupe (risque de crédit, risque opérationnel, risque de marché....). Ces derniers ont été régulièrement sensibilisés aux risques climatiques, lors d'interventions en plénière dès 2019 et lors d'échanges bilatéraux en 2021.

Cette organisation transverse permet de **répondre aux enjeux** de ces risques matriciels par nature en prenant en compte leur transmission aux autres risques, dont notamment le risque de crédit. Elle a ainsi permis de bâtir **un plan d'actions de mise en conformité** au *"Guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement"* de la Banque Centrale Européenne, qui a été **présenté aux autorités de tutelle en mai 2021**.

Le Comité de coordination trimestriel des risques climatiques

Un Comité de coordination trimestriel des risques climatiques est en place depuis 2020. Présidé par le Directeur des Risques du Crédit Mutuel Arkéa, il est composé des différents responsables de la **Direction des risques** - en charge notamment de la gestion des risques de crédit et contreparties, des risques opérationnels, des risques de marché, de la **Direction du Pilotage Financier** et de la **Direction du Secrétariat Général et de la Communication Institutionnelle**. Les principales missions de ce comité sont les suivantes :

- suivre les projets d'**intégration des risques climatiques** dans la filière Fonction de Gestion des Risques ;
- rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie en matière de **risques climatiques**, notamment pour arbitrer sur d'éventuels points de blocage identifiés lors de comités opérationnels ;
- réaliser le **suivi budgétaire** du projet ;
- **informer et former** ses membres sur certains points techniques, ou quantitatifs, afin de les accompagner vers une meilleure compréhension des enjeux et des décisions afférentes.

Le Comité de coordination trimestriel des risques climatiques s'est réuni 3 fois durant l'année 2021.



3.4. La valorisation des progrès

Afin de mobiliser l'ensemble des collaborateurs pour une meilleure prise en compte des enjeux climatiques, l'Accord d'intéressement (périmètre de l'Unité Economique et Sociale) intègre, depuis 2017, un critère de majoration de l'enveloppe lié à la baisse du bilan carbone groupe.

Des critères extra-financiers sont également intégrés aux critères individuels de rémunération variable des mandataires sociaux, cadres dirigeants et cadres de direction du groupe.





#STRATÉGIE

II. STRATÉGIE

Les changements climatiques ont des impacts au niveau de la planète, des États, des acteurs économiques et des citoyens. Comme toute entreprise, le groupe Crédit Mutuel Arkéa est donc concerné par les enjeux climatiques à l'échelle de sa stratégie et de ses opérations. **L'intégration de toutes les dimensions du climat dans les activités du groupe Crédit Mutuel Arkéa est une démarche d'amélioration continue. La diversité de ses métiers conduit à une prise en compte différenciée, mais coordonnée.**

1. Les risques et opportunités climatiques identifiés par le Crédit Mutuel Arkéa sur les horizons court, moyen et long terme

L'analyse des incidences du climat sur le modèle d'affaires du groupe Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur **une démarche de double matérialité** :

- Afin de contribuer, à son échelle, à l'atteinte des objectifs de limitation du réchauffement climatique, il est nécessaire d'évaluer l'incidence, sur le climat, des activités du groupe Crédit Mutuel Arkéa, de ses clients et des acteurs qu'il finance. Cette évaluation doit permettre de mieux comprendre les impacts pour mieux les piloter à long terme.
- De plus, il convient d'identifier les risques et les opportunités induits par les changements climatiques pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa, ses clients et les acteurs qu'il accompagne financièrement, conformément à la Stratégie climat du groupe qui s'engage à "intégrer le climat comme facteur de performance et de risque dans la gestion des activités du groupe".

> L'analyse des risques climatiques fait l'objet d'un processus

d'identification et d'évaluation intégré aux dispositifs de Gestion des Risques de la banque (cf. *Pilier 3. Gestion des risques*, p.54).

- > **Les opportunités** sont identifiées sur le périmètre groupe et pour chacun de ses métiers, en lien avec les experts métiers (cf. *Pilier 2. Stratégie 'L'impact des risques et opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière du groupe Crédit Mutuel Arkéa'*, p.29).

1.1. La description des horizons court, moyen et long terme

L'horizon court terme, inférieur à 2 ans, correspond à l'horizon opérationnel, intégrant notamment les enjeux commerciaux. Sur cet horizon, l'intégration de nouvelles réglementations ou pratiques de Place est également atteignable.

L'horizon moyen terme, inférieur à 5 ans, correspond à la durée du plan moyen terme du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Le plan stratégique

Transitions 2024 comprend de nombreux engagements relatifs au climat, comme par exemple développer des offres de financement dédiées à l'accompagnement de la transition environnementale des clients et sociétaires, ou encore proposer aux clients des produits d'épargne verte. Ces axes sont déclinés en actions concrètes.

L'horizon long terme est défini comme supérieur à 5 ans : une temporalité qui permet de constater les résultats concrets des décisions prises en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Cet horizon temporel correspond aux engagements déclinés de la Raison d'être du groupe : le Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé à accompagner, dans la durée, ses clients dans les transitions et notamment dans la transition climatique et la préservation du capital naturel. Les politiques sectorielles adoptées par le groupe, qui visent une sortie des secteurs des combustibles fossiles et des hydrocarbures non conventionnels, s'inscrivent par conséquent dans un horizon long terme (2022-2030).

1.2. Les principaux risques identifiés

Les définitions

Afin de détecter les risques climatiques auxquels le groupe est exposé, **les définitions de la Banque Centrale Européenne (BCE)** ont été retenues.

Les risques climatiques sont principalement de deux sortes :

- **Le risque physique** fait référence aux **effets financiers du changement climatique** (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) **et de la dégradation de l'environnement** (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation).
Le risque physique peut être qualifié d'"**aigu**" quand il découle d'événements extrêmes, tels que la sécheresse, les inondations et les tempêtes, et de "**chronique**"

lorsqu'il résulte de changements graduels, comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, la perte de biodiversité, le changement d'utilisation des sols, la destruction de l'habitat et la pénurie de ressources.

Il peut avoir **des conséquences directes**, par exemple des dommages causés aux biens immobiliers ou une baisse de productivité, **ou indirectes**, comme la perturbation des chaînes d'approvisionnement.

- **Le risque de transition** désigne la perte financière qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, **du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental**.

Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de réglementations climatiques et environnementales, telles que des actions politiques qui tentent de limiter les contributions aux effets néfastes du changement climatique ou les actions

politiques qui cherchent à promouvoir l'adaptation au changement climatique. Cela peut se matérialiser par exemple par l'instauration d'une taxe carbone. Les entreprises appartenant à des secteurs fortement émissifs de CO₂ sont exposées **au risque d'actifs échoués**. Ces actifs perdront leur valeur du fait de leur incompatibilité avec une économie bas carbone. **Le risque technologique contribue au risque de transition**. En effet, les améliorations ou innovations technologiques qui soutiennent la transition vers un système économique à faible émission de carbone et à haut rendement énergétique peuvent avoir un impact significatif sur les organisations dépendantes aux énergies fortement carbonées et peu efficaces. Les variations du sentiment et des préférences de marché ainsi que les mécanismes de l'offre et de la demande pourraient être impactés par la prise en compte des opportunités et risques liés au climat et à l'environnement.



Le risque de responsabilité correspond aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique.

Ce risque est étroitement **lié aux risques juridique et de réputation**. Le groupe considère que les risques

climatiques pourraient engendrer un risque de responsabilité en raison :

- des **dommages causés à des tiers** suite à des événements climatiques ;
- des **engagements publics** pris par le Crédit Mutuel Arkéa en matière de climat ;

- de l'augmentation du nombre de procès contre les Etats pour **inaction climatique** ;
- des **dépôts de résolutions aux assemblées générales d'entreprises cotées qui n'ont pas de stratégie climat** (Say on climate)...

Les caractéristiques des risques climatiques

D'un point de vue financier, les risques environnementaux présentent un certain nombre de caractéristiques. Celles-ci doivent aider à comprendre et donc gérer la particularité de ces risques.

Selon la vision du Crédit Mutuel Arkéa, elles peuvent se résumer comme suit :

- les risques climatiques sont par essence **polymorphes et transverses**, puisqu'ils sont considérés par la BCE comme la composante de plusieurs facteurs de risques ;
- les risques climatiques sont **universels**, puisqu'ils impactent l'ensemble de la planète à des degrés différents selon les géographies ;
- les risques climatiques sont **certains quant à la survenance des risques et incertains quant à l'ampleur**. En effet, les scénarios climatiques ainsi que les incertitudes sont nombreux concernant l'évolution du climat ;
- les risques climatiques sont **dépourvus d'historique**, dans le sens où il y a une absence de données de crises climatiques ;
- les risques climatiques sont **temporels** puisque la matérialisation du risque s'effectue à plus long terme (30-50 ans), contrairement aux autres risques (3-5 ans) ;
- les risques climatiques ne sont **pas encore incitatifs** dans le sens où il n'y a pas d'encouragement pécuniaire pour les banques à intégrer des financements verts plutôt que des financements classiques ;
- les risques climatiques sont **matriciels**, puisqu'ils constituent une catégorie de risque à part entière mais également un facteur de vulnérabilité pour les risques existants (risque de crédit, risque de marché, risque opérationnel, risque de liquidité...).



L'analyse du risque à l'échelle du groupe

Selon les analyses du groupe, les risques physiques aigus pourront avoir à court terme un impact direct sur les activités, la stratégie et la planification financière du Crédit Mutuel Arkéa et un impact indirect via les activités financées et les investissements.

La fréquence et la sévérité des catastrophes naturelles de type climatiques sont en augmentation et amènent à considérer que l'horizon de matérialisation du risque est à court terme.

Les impacts directs porteraient sur les dégâts causés aux actifs immobiliers du groupe par exemple. Le risque opérationnel serait impacté à court terme par le risque physique aigu. Les impacts indirects concerneraient les entreprises clientes du Crédit Mutuel Arkéa dont l'activité principale appartient à un

secteur d'activité sensible au risque physique comme, par exemple, l'immobilier ou l'agriculture.

Les risques physiques chroniques, qui seront plus lents dans leur matérialisation et leurs impacts directs et indirects, sont à considérer sur un horizon de moyen/long terme.

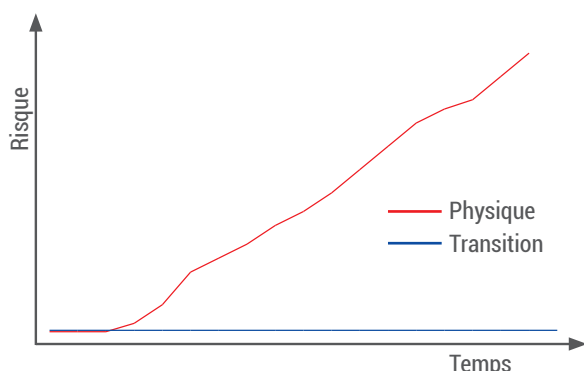
Les risques de transition sont complexes à évaluer car très dépendants des évolutions réglementaires et des préférences des consommateurs et des investisseurs. Toutefois, le Crédit Mutuel Arkéa repose ses analyses sur la Stratégie Nationale Bas Carbone qui a pour objectif la neutralité carbone en 2050. Le risque de transition se matérialise déjà aujourd'hui par les Accords de Paris ou la Loi Energie Climat. Cet arsenal réglementaire aura vocation à se durcir au fil du temps pour atteindre la neutralité carbone.

Ces considérations amènent la Direction des Risques à estimer que le risque de transition se matérialisera à moyen et long terme. Il aura principalement des impacts indirects via les activités financées et soutenues. Les risques de crédit et de marché seront impactés par ces risques à moyen et long terme.

Par ailleurs, les engagements publics pris par le Crédit Mutuel Arkéa en matière de climat et l'augmentation du nombre de procès contre les Etats ou les dépôts de résolutions aux assemblées générales des entreprises cotées qui n'ont pas de stratégie climat amènent à considérer que les risques climatiques pourraient engendrer des risques juridiques et des risques de réputation à court/moyen terme.

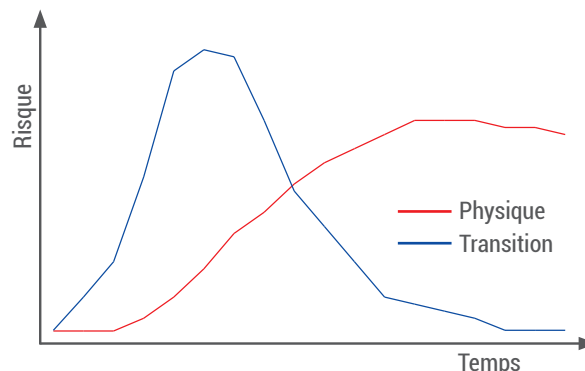
La temporalité de ces deux risques est différente, comme illustré dans les graphiques suivants.

Absence de politiques climatiques



→ Fort risque physique sur le long terme et pas de risque de transition

Mise en place de politiques publiques exigeantes en matière de décarbonation de l'économie



→ Augmentation des risques de transition à court terme et diminution des risques physiques sur le long terme

L'analyse sectorielle

A l'échelle du périmètre des crédits aux entreprises du groupe, **les secteurs les plus exposés** aux risques physiques et de transition sont les suivants.

Risque physique :

- Activités immobilières
- Construction
- Agriculture, sylviculture et pêche

Risque de transition :

- Industrie manufacturière
- Transport et entreposage
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné



1.3. Les opportunités identifiées

Le Département Finance durable a mené un travail d'identification des opportunités liées au climat pour les principaux métiers du groupe, par horizon de temps, en s'appuyant sur les experts métiers. La vision synthétique de ces principales opportunités est présentée ci-après.

Contexte	Métiers concernés	Opportunités pour le groupe	Périmètre d'activité concerné *	Horizons de temps
Besoin d'accompagnement des parties prenantes dans leur transition environnementale et face aux enjeux d'adaptation au réchauffement climatique	Banque de détail Banque des entreprises et institutionnels	Accroître les financements en faveur de la transition énergétique des clients et prospects. Développer de nouvelles solutions/nouveaux produits de financement pour accompagner les clients (particuliers, entreprises, institutionnels) dans leur transition climatique et environnementale. Renforcer la relation client par de la sensibilisation et du conseil. (ex : rénovation énergétique) Imaginer les solutions financières pour accompagner l'adaptation au réchauffement climatique.	CMB, CMSO, ABEI, Arkéa Crédit Bail	CT/MT/LT MT/LT
	Banque des entreprises et institutionnels	Renforcer les interactions et partenariats avec les parties prenantes au cœur des écosystèmes (collectivités locales...).	ABEI, Arkéa Crédit Bail	CT/MT/LT
	Crédits à la consommation	Évoluer d'un rôle de distributeur de crédits à la consommation vers celui de financeur des transitions environnementales et sociétales, en se positionnant en acteur de référence sur les marchés de la mobilité verte et de la rénovation énergétique des logements. Capitaliser sur le savoir-faire acquis et les partenariats BtoBtoC développés, pour répondre aux enjeux d'un environnement en mutation.	Financo	CT/MT
	Capital-investissement	Augmenter le deal flow en se différenciant de la concurrence par un accompagnement de proximité des participations et un partage de bonnes pratiques en matière de Responsabilité sociétale. Créer de la valeur par l'accompagnement des participations en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux climatiques.	Arkéa Capital	CT/MT/LT MT/LT
	Banque des entreprises et institutionnels	Accélérer la montée en compétences des collaborateurs afin qu'ils conseillent et soutiennent les clients au-delà de la solution financière (aides à la rénovation, droits...).	CMB, CMSO, ABEI, Arkéa Crédit Bail	CT/MT
	Assurance-vie / gestion d'actifs Capital-investissement	Accompagner les parties prenantes dans leur transition en s'engageant activement auprès des participations et des émetteurs.	Suravenir, AIS, Arkéa Capital	CT/MT/LT

Contexte	Métiers concernés	Opportunités pour le groupe	Périmètre d'activité concerné *	Horizons de temps
Intérêt accru des clients pour les produits financiers en lien avec la transition	Banque de détail Banque en ligne Assurance-vie / gestion d'actifs Salle des marchés	Augmenter la collecte sur des produits d'épargne qui promeuvent la transition climatique et environnementale. Développer des produits d'épargne thématiques en adéquation avec les attentes d'une clientèle exigeante.	Groupe (Suravenir, CMB, CMSO, AIS, Arkéa Direct Bank, CM-Arkéa)	CT/MT/LT
	Assurances IARD	Se positionner comme un acteur innovant par des réflexions sur l'optimisation de l'ensemble de la chaîne de valeur des contrats d'assurances IARD des particuliers.	Suravenir Assurances, CMB CMSO	MT/LT
	Assurance-vie / gestion d'actifs	Renforcer l'effet de levier du groupe en encourageant les bonnes pratiques des parties prenantes (sociétés de gestion et distributeurs) en faveur du développement de produits financiers durables et en s'engageant activement auprès des participations et des émetteurs.	Groupe (Suravenir, CMB, CMSO, AIS, CM-Arkéa)	CT/MT/LT
Intérêt grandissant des investisseurs institutionnels pour les investissements durables	Capital-investissement	Capter une clientèle d'investisseurs institutionnels avertis et sensibles aux enjeux RSE.	Arkéa Capital	CT/MT/LT
	Salle des marchés	Assurer le refinancement du groupe par l'émission d'obligations vertes et sociales. Répondre aux attentes des investisseurs institutionnels en étant présent sur le marché des Green Bonds.	Groupe	CT/MT
Développement d'entreprises innovantes et de projets verts sur le marché à la recherche de financements	Capital-investissement	Renforcer les prises de participation dans des investissements durables.	Arkéa Capital	CT/MT/LT
	Salle des marchés	Accroître la part verte et sociale des investissements réalisés dans le cadre des placements de trésorerie.	Groupe	CT/MT

Ces opportunités seront régulièrement réévaluées, afin de prendre en compte le contexte externe dans lequel évolue le groupe ainsi que l'évolution de ses différents métiers.

* CMB = Crédit Mutuel de Bretagne, CMSO = Crédit Mutuel du Sud-Ouest, ABEI = Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, AIS = Arkéa Investment Services, CM-Arkéa = Crédit Mutuel Arkéa

2. L'impact des risques et opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière du groupe Crédit Mutuel Arkéa

2.1. L'impact sur le périmètre groupe

L'impact sur le modèle d'affaires du groupe

Les risques et opportunités liés à l'enjeu climatique, décrits précédemment, ont d'ores et déjà induit **des évolutions stratégiques** et font évoluer, au quotidien, la manière d'exercer les activités du groupe Crédit Mutuel Arkéa, par :

- la **prise d'engagements publics** en faveur d'une finance plus durable et la **contribution aux travaux de Place** ;
- la **définition d'engagements** dédiés à l'enjeu climatique par l'adoption d'une **Stratégie climat** propre au groupe ;
- la **définition d'une appétence** et l'**intégration d'indicateurs d'encadrement** de ce risque.

Les travaux menés pour l'évaluation des risques climatiques, en cours ou à venir, permettent au groupe Crédit Mutuel Arkéa de nourrir le plan stratégique pour **atténuer ces risques** et **profiter des opportunités identifiées**.

Le pilotage et l'analyse des risques et des opportunités climatiques permettent au groupe Crédit Mutuel Arkéa d'**adapter sa stratégie** et de **renforcer avantageusement son positionnement commercial**, permettant ainsi une transformation positive.

Parmi les principaux travaux, l'**analyse par scénarios** est une partie intégrante du dispositif de gestion des risques, de l'orientation stratégique et de la planification financière du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Le groupe travaille actuellement à l'élaboration de **sa propre méthodologie de stress tests** en parallèle des méthodologies développées dans le cas des premiers stress tests climatiques demandés par l'ACPR puis la BCE, qui aura pour objectifs de répondre aux différents exercices de tests de résistance réglementaires (ACPR, EBA, BCE) et de **développer ou d'adapter des pratiques de tests de résistance internes** nécessaires à la bonne gestion des risques ainsi qu'à la planification et l'allocation des ressources du groupe Crédit Mutuel Arkéa.



> Les engagements et la participation à des initiatives de Place en faveur d'une économie plus durable

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa contribue au développement et à la standardisation des pratiques de Place en faveur de la prise en compte des enjeux de durabilité, dont climatiques par le secteur financier.

Il est important de préciser que les objectifs retenus par le groupe Crédit Mutuel Arkéa sur le terrain du climat n'épuisent pas le champ de toutes les thématiques environnementales dont il reconnaît l'importance (respect de la biodiversité, protection des océans...). Ces thématiques sont elles-mêmes **dépendantes des enjeux sociétaux** sur lesquels le groupe Crédit Mutuel Arkéa entend être un acteur engagé.

En 2021, le groupe a ainsi rejoint plusieurs initiatives reconnues, réaffirmant ainsi son engagement, déjà formulé dans sa Raison d'être, à orienter son modèle d'affaires vers une meilleure prise en compte de ces enjeux.

C'est également, pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa et les différents acteurs financiers engagés, une opportunité de **partage des meilleures pratiques** en termes de méthodologie et de reporting et de formuler des **engagements clairs** d'actions.

De plus, par son adhésion à ces initiatives, **le groupe Crédit Mutuel Arkéa encourage l'ensemble des entreprises à une plus grande transparence** quant aux actions menées pour lutter contre le réchauffement climatique et à une adaptation de leur modèle d'affaires.

WE SUPPORT



Pacte Mondial des Nations Unies

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est signataire des principes du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2015. Conscient de sa responsabilité particulière, vis-à-vis de ses parties prenantes, il souhaite soutenir les objectifs du Pacte Mondial des Nations Unies, à travers ses 10 principes universels relatifs au respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.



Principles for Responsible Banking (PRB)

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est devenu signataire des Principes for Responsible Banking en 2021. Les PRB constituent un cadre international, établi par les Nations Unies, qui vise un alignement de la stratégie des acteurs signataires avec les Objectifs de Développement Durable et l'Accord de Paris sur le climat. Le groupe s'engage ainsi à :

- analyser l'impact actuel de ses activités sur la société ;
- fixer des objectifs de progrès et à définir à cet effet les leviers d'amélioration à activer ;
- publier ses résultats sous forme de rapport annuel.



Finance For Biodiversity Pledge

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a rejoint l'initiative Finance For Biodiversity Pledge en 2021 dans le but de renforcer la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité dans ses métiers. Finance For Biodiversity Pledge invite ses membres à échanger et collaborer autour des différentes méthodologies d'évaluation, des mesures et cibles liées à la thématique de la biodiversité, ainsi qu'au développement de solutions de financement à impact positif. En devenant signataire, le groupe s'est engagé publiquement à contribuer à la protection de la biodiversité et des écosystèmes.

D'ici 2024, il :

- évaluera les impacts positifs et négatifs des activités de financement/ investissement sur la biodiversité,
- établira et divulguera des cibles sur les impacts négatifs importants,
- publiera un rapport annuel sur les contributions positives et négatives ainsi que sur les progrès concernant les cibles définies.



Finance for Tomorrow

Finance for Tomorrow est une initiative de Paris Europlace qui vise à réorienter les flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive. Finance for Tomorrow réunit l'ensemble des acteurs, qu'ils soient privés, publics et institutionnels, désireux de s'engager pour une finance qui mise sur un avenir durable et conjugue investissement de long terme et prise en compte des défis environnementaux et sociaux. L'adhésion du groupe Crédit Mutuel Arkéa à Finance for Tomorrow en 2021 lui permet de participer à des commissions et des groupes de travail sur les sujets d'enjeux majeurs pour la place financière, autour notamment de l'impact, la transition juste, la biodiversité ou encore les évolutions réglementaires en matière de Finance durable. Le groupe Crédit Mutuel Arkéa et Suravenir contribuent à l'Observatoire de la Finance Durable.



CDP (ex-Carbon Disclosure Project) et Taskforce on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a souhaité rejoindre deux initiatives complémentaires afin d'inciter à une meilleure prise en compte du climat dans le modèle d'affaires des entreprises et favoriser la transparence. Le groupe est ainsi devenu membre du CDP (ex-Carbon Disclosure Project) et signataire des recommandations de la TCFD en 2021.

Crédit Mutuel ARKEA

WE SUPPORT



Depuis 2015, le Crédit Mutuel Arkéa est engagé auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 principes autour des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.



Signataire de



Filiales du groupe



SURAVENIR

UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

Principles for Responsible Investment
Participation à l'Observatoire de la Finance durable



**FEDERAL
FINANCE GESTION**

UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

Principles for Responsible Investment
CDP – ex Carbon Disclosure Project
Signature de l'Appel de Paris
Signature du "Global Investor Statement on Climate Change" de l'UNEPFI
Climate Action 100+
Finance for Biodiversity Pledge
Adhésion à l'association FAIR (ex-Finansol)



CDP – ex Carbon Disclosure Project
Principles for Responsible Investment
Finance for Biodiversity Pledge
Adhésion à l'association FAIR (ex-Finansol)



**ARKEA
CAPITAL**

Manifeste de l'Initiative Climat International
Principles for Responsible Investment
Charte Parité France Invest

> La Stratégie climat

Au-delà de la participation à ces engagements de Place, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a défini une **Stratégie climat 2020-2024**. Les opportunités associées à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'adaptation sont au cœur de sa feuille de route. **Des engagements ont été formalisés**. Ils constituent des opportunités de développement sur l'ensemble du périmètre du groupe, pour les différents métiers, ainsi que pour les parties prenantes à court, moyen et long termes.

En 2021, **Suravenir** a formalisé sa Stratégie climat, qui s'inscrit dans le respect du cadre fourni par la TCFD. Par ce nouvel engagement, Suravenir souhaite prendre activement part à l'atteinte des objectifs fixés par l'Accord de Paris. Cette réalisation s'inscrit dans le plan stratégique "Ambition Suravenir 2024" et illustre l'objectif de repenser l'assurance-vie de demain pour une Finance durable, au travers d'axes stratégiques centrés sur la force du collaboratif et sur une offre qui répond aux grands enjeux sociétaux de demain. En tant qu'investisseur institutionnel, Suravenir intégrera notamment le climat comme enjeu dans la sélection des unités de compte externes et le suivi des sociétés de gestion partenaires, influençant ainsi l'évolution des pratiques du secteur.

> L'accompagnement financier et extra-financier des clients et des territoires dans la mise en œuvre de leurs projets

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'engage à **sensibiliser ses clients et parties prenantes, voire à les former, aux risques et aux opportunités liés à l'atténuation et à l'adaptation au réchauffement climatique**.

A travers ses différents réseaux distributeurs, le groupe se positionne comme **un partenaire financier de proximité**. Son ancrage territorial lui confère **un rôle essentiel en termes d'accompagnement de ses clients**

et sociétaires, particuliers et professionnels, dans leurs projets de transition environnementale, via la banque de détail (caisses locales affiliées aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest) et la banque à destination des entreprises et des institutionnels (Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et Arkéa Crédit Bail). Cf. *Pilier 2.Stratégie 'L'impact au niveau métier', p.39.*

Le groupe renforce également son accompagnement auprès des entreprises qui développent des solutions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, et ce, à travers ses métiers de banque et de capital-investissement spécifiquement.

Depuis 2016, **Arkéa Capital** gère **We Positive Invest**, le premier fonds d'impact du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Ce fonds d'investissement en capital, doté de 20 millions d'euros soutient les entreprises innovantes à impact social ou environnemental.

En six ans, We Positive Invest a réalisé douze investissements : Cozynergy (rénovation énergétique de l'habitat), Osmia (services de pollinisation par les abeilles), Algo Paint (peintures bio-sourcées à base d'algues), iQspot (solutions de mesure et d'analyse en temps réel des consommations des bâtiments tertiaires), Newcy (solution de gobelets réutilisables pour distributeurs automatiques), Phenix (gestion intelligente des invendus et des déchets agroalimentaires), TokTokDoc (solution de télémedecine pour le secteur médico-social (EHPAD), Ascor Communication (formation professionnelle en ligne), Andjaro (Plateforme RH de mobilité interne de collaborateurs), Edflex (plateforme qui simplifie l'accès aux contenus de formation en ligne dans les entreprises), Gaïago (solutions de bio-stimulation des sols et plantes) et Maskott (plateforme de gestion de la formation et de création de contenu pour l'Education nationale et la formation professionnelle).

> Le suivi et l'engagement auprès des secteurs les plus émissifs

Face aux risques et opportunités liés au climat, le groupe et ses filiales s'engagent, via l'adoption de politiques sectorielles, à faire évoluer leurs pratiques vis-à-vis des secteurs les plus émissifs.

Politique sectorielle Charbon

Face à l'urgence climatique, certains secteurs d'activité doivent profondément et prioritairement évoluer car leur modèle, fortement émissif en Gaz à Effet de Serre, n'est pas compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris. C'est le cas de l'industrie du charbon qui représente une part importante des émissions de CO₂ issues de la combustion d'énergies fossiles.

Dans ce contexte, une politique d'encadrement des financements et investissements au charbon

thermique a été mise en place en 2019 à l'échelle du groupe. Fin 2020, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a renforcé son cadre de financement et d'investissement aux entreprises dont l'activité est liée au charbon (extraction et production d'énergie), dans le but d'orienter les flux financiers vers des technologies et ressources sobres en CO₂.

Début 2021, le groupe a décidé d'une sortie totale du charbon thermique d'ici fin 2027.

La Politique Charbon du groupe est déclinée à l'identique pour l'ensemble des métiers, y compris sur périmètre de la gestion d'actifs (Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion), qui s'engage dans une sortie du secteur d'ici 2027, à l'exception de produits pour lesquels les spécificités



nécessitent une démarche différenciée (fonds à formules, fonds indiciels, fonds structurés, fonds de fonds en gestion d'actifs ainsi que les fonds ou mandats dédiés pour lesquels les contraintes sont imposées par les clients).

Les expositions relatives à cette politique sont présentées dans le Pilier 4 du présent rapport.



Politique sectorielle Pétrole et Gaz



En 2021, une politique d'encadrement des financements et investissements dont l'activité est liée au pétrole et au gaz a également été adoptée par le groupe. Le groupe s'engage à une sortie des acteurs engagés sur les Énergies Fossiles Non Conventionnelles (EFNC) d'ici fin 2030. Sont concernés par cette sortie, les acteurs dont les EFNC représentent plus de 10 % de la production annuelle d'énergies fossiles ou qui développent des capacités existantes en EFNC.

Au-delà de cette trajectoire de sortie, des critères d'encadrement des nouveaux financements et investissements sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2022.

Sur l'ensemble du périmètre hors gestion d'actifs¹, le groupe s'interdit de financer (financements et investissements) des acteurs dont les EFNC représentent plus de 10 % de la production annuelle d'énergies fossiles. Sont également interdits les financements et investissements à destination d'acteurs qui développent leurs capacités existantes (en conventionnel ou en EFNC).

En complément des engagements pris concernant le financement des entreprises, aucun financement ou investissement dans un projet dédié aux EFNC (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation), ou d'exploration ou développement des capacités en conventionnel n'est permis, quelle que soit l'acteur qui le porte.

Sur le périmètre géré par Federal Finance Gestion et par Schelcher Prince Gestion (hors gestion réalisée pour Suravenir et Suravenir Assurances) : les nouveaux financements et investissements aux acteurs dont les EFNC représentent plus de 30 % de la production annuelle d'énergies fossiles sont interdits. Tout nouvel investissement direct dans un projet dédié aux EFNC est également interdit (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).

Les sociétés de gestion d'actifs du groupe mettront en œuvre des actions (individuelles ou collectives) d'engagement auprès d'entreprises du secteur pour les accompagner dans leur transition énergétique et leur demander d'adopter une stratégie d'alignement bas carbone, afin d'accompagner la transformation du secteur.



¹ Le périmètre des activités concernées au sein du Crédit Mutuel Arkéa est le suivant : activités de financement à destination des professionnels et des entreprises, réalisées par le Crédit Mutuel de Bretagne, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et Arkéa Crédit Bail, activités de capital-investissement à destination des entreprises, gérées par Arkéa Capital, activités de gestion d'actifs réalisées par Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion, investissements réalisés par Suravenir et Suravenir Assurances, placements de trésorerie de la Salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa, investissements pour compte propre de Keytrade (en run off), à l'exception des fonds structurés et indiciaires ; des mandats dédiés ; de la multi-gestion ; des encours indirects dont le ratio d'emprise de Suravenir est inférieur à 50 % ; des UC investies dans des trackers/Fonds indiciaires et produits structurés et des sous-jacents immobiliers. Sur le périmètre des UC adossées à des OPCVM, une stratégie d'engagement sera mise en place, qui sera suivie par l'adoption de critères de référencement. Ces exceptions ont vocation à être revues chaque année.

> La recherche de l'impact positif des financements et investissements

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa souhaite **accroître son impact environnemental positif** pour contribuer à la transition bas carbone. Pour ce faire, il s'est engagé, en particulier, à :

- **déployer la mesure de la part des activités vertes et à la faire progresser**, dans le cadre de ses métiers d'investissements et de financements ;
- **mobiliser l'épargne en faveur de la transition énergétique et écologique**, par le développement de produits verts et innovants.

> L'adoption d'une trajectoire d'alignement

Dans le cadre de sa Stratégie climat, **le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé à adopter, en 2022, une trajectoire d'alignement bas carbone à horizon 2030**, répondant aux objectifs de l'Accord de Paris. La mesure de l'alignement doit permettre d'évaluer l'efficacité des décisions prises par le groupe, tant en termes d'accompagnement des secteurs d'activité dans leur transition climatique, de financements verts, que de politiques sectorielles, par un indicateur de pilotage dynamique.

A cet effet, **le groupe a réalisé, en 2021, plusieurs tests méthodologiques sur différents périmètres d'actifs** en vue de valider une approche (cf. *Pilier 4. Indicateurs et objectifs 'Les mesures d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris', p.63*).

Ces travaux vont se poursuivre en 2022 en vue de définir une trajectoire d'alignement sur le périmètre de la banque et décliner ensuite un plan d'actions adapté.



L'impact sur le fonctionnement interne

Dans le cadre de sa trajectoire environnementale directe (relative à ses opérations internes), **le groupe a décidé de réduire de 16 % ses émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2024** (par rapport à 2019). Cette trajectoire de progrès induira notamment une baisse des coûts associés aux déplacements et de ses dépenses énergétiques.

> Les déplacements des collaborateurs

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en place **des actions volontaristes sur la thématique des déplacements**, afin d'en limiter le nombre et de faire évoluer les pratiques vers l'écomobilité. Des **plans de mobilité** sont ainsi déployés dans de nombreuses entités du groupe.

- Pour les déplacements professionnels, **l'usage du train est privilégié et rendu obligatoire sur les trajets inférieurs à 3h30.**
- Après la révision des accords de télétravail en 2020, **l'élargissement du télétravail s'est poursuivi en 2021 dans le**

contexte de la crise sanitaire et des dispositifs de lutte contre la pandémie Covid-19 (dont confinement). L'usage des visioconférences et des outils de partage de documents à distance s'est ainsi généralisé ayant pour conséquence directe une forte réduction des déplacements professionnels et des déplacements domicile-travail.

La politique de flotte automobile a été modifiée pour inciter au choix de véhicules "de fonction" hybrides rechargeables ou électriques et l'obliger pour les collaborateurs effectuant moins de 25 000 km/an. **Depuis 2018, des véhicules électriques de service sont proposés pour les déplacements de courte distance** des salariés des services centraux, notamment pour des déplacements entre sites.

Des bornes de rechargement ont également été installées à destination des salariés des services centraux qui utilisent un véhicule électrique pour leurs déplacements domicile-travail.

> Les achats et choix de fournisseurs

Le Crédit Mutuel Arkéa a adhéré à la **Charte relation fournisseurs responsables en 2017** et s'applique à mettre en place les bonnes pratiques recommandées dans le cadre de ses relations avec ses prestataires. Pour identifier les risques RSE portés par ses fournisseurs, **le groupe utilise la cartographie des risques de l'AFNOR**. Les évaluations des risques s'articulent autour de trois axes : **la loyauté des pratiques et l'éthique, l'environnement, le respect des droits de l'homme et les conditions sociales.**

Un questionnaire de connaissance des pratiques RSE des fournisseurs, intégrant des questions spécifiques sur les risques climatiques, a également été instauré pour tout nouvel appel d'offres et lors des renouvellements des contrats.

Le code de conduite fournisseur, annexé aux contrats, intègre trois clauses liées à l'environnement, dont une dédiée à la limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre.



> Les consommations d'énergie

Le groupe est également **attentif à la performance énergétique de ses bâtiments d'exploitation.**

A titre d'illustrations :

- Le groupe consomme depuis le 1^{er} janvier 2021 des énergies portant désormais les caractéristiques suivantes : le fournisseur d'électricité s'engage à injecter sur le réseau une quantité d'électricité d'origine renouvelable correspondante à 100 % de la consommation des sites. Le fournisseur de gaz s'engage à fournir un gaz « vert » directement issu de la production de biométhane français, ce sous réserve de disponibilité.
- Le groupe se veut un acteur engagé sur la thématique de l'énergie dans l'immobilier en participant à des conférences et des débats comme par exemple au salon de l'efficacité énergétique du bâtiment (EnerJmeeting) pour partager son expérience.
- Le groupe a obtenu en 2021 de **nouvelles primes CEE pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique** et a également continué à travailler sur l'amélioration énergétique de ses bâtiments tant sur l'amélioration physique que sur l'optimisation de l'exploitation.
- Après avoir obtenu en 2020 une **nouvelle certification environnementale en exploitation selon le standard BREEAM** d'un immeuble de bureaux en immobilier d'investissement, le groupe a engagé de nouvelles études pour certifier d'autres immeubles.
- D'un point de vue réglementaire, la mise en œuvre opérationnelle des missions relatives au décret tertiaire "Dispositif éco-énergie tertiaire" (DEET) et au décret BACS a été initiée dès le début d'année 2021.
- Les programmes de futures constructions neuves rédigés en 2021 ont intégré la volonté de **respecter la future réglementation environnementale "RE 2020"** et des objectifs de certification environnementale.
- S'agissant de l'activité immobilière de bailleur social, dans une démarche continue visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments et logements sociaux en gestion, la filiale Armorique Habitat a engagé en 2021 une opération significative de rénovation énergétique de plus de 100 logements à Morlaix (29). De plus, Armorique Habitat a fait le choix en 2021 de devenir une entreprise à mission, comme le permet la loi Pacte.



Le groupe Crédit Mutuel Arkéa engagé dans une initiative "Trajectoire Immobilier durable"

Le secteur de l'immobilier est un des secteurs les plus concernés par les enjeux de transition. Le groupe **Crédit Mutuel Arkéa** se positionne comme un acteur significatif du secteur grâce à ses nombreuses expertises immobilières (financements, investissements, bailleur social, commercialisation, etc.).

Dans le cadre de son projet stratégique à horizon 2024, le groupe a mis en place une initiative transverse, nommée "**Trajectoire Immobilier Durable**". Ce projet vise à renforcer et accélérer, collectivement, la prise en compte des enjeux de transitions environnementale et sociétale. Une action qui se veut pertinente à la fois dans l'accompagnement financier des parties prenantes du groupe, par le financement de l'habitat par exemple, et dans la réalisation des projets immobiliers du groupe. La Trajectoire Immobilier Durable place les enjeux d'énergie, de durabilité et d'impact social positif comme piliers majeurs de ses réalisations. Une organisation dédiée est en place depuis 2020 pour coordonner, animer et piloter cette démarche, à l'échelle du groupe.



Par nos activités de banque-assurance, nous sommes partenaires de tous les intervenants de la chaîne de valeur du secteur de l'immobilier. Notre groupe peut donc contribuer à inciter à faire évoluer les pratiques en apportant des solutions."

Bertrand Blanpain,
Directeur général délégué du Crédit Mutuel Arkéa,
en charge du Pôle Entreprises et Institutionnels

Exemples de réalisations pour accompagner les clients et partenaires dans leurs transitions :

- Les caisses locales affiliées aux fédérations du **Crédit Mutuel de Bretagne** et du **Crédit Mutuel du Sud-Ouest** ont déployé le programme PEPZ auprès de leurs équipes commerciales afin de conseiller et d'accompagner leurs clients dans la concrétisation de leurs projets d'amélioration énergétique de l'habitat en identifiant notamment les gisements de subventions publiques permettant de diminuer le reste à charge (MaPrimRénov', CEE, aides de l'ANAH...).
- Des analyses extra-financières à partir de grilles ESG co-construites par les différentes entités concernées sont utilisées par exemple pour la sélection et le référencement de produits immobiliers (biens et placements). Les analyses financières sont ainsi complétées d'analyses extra-financières qui intègrent notamment des critères relatifs au climat et à l'empreinte des immeubles d'investissements (énergie, Gaz à Effet de Serre, construction bas carbone, biodiversité, artificialisation des sols, interfaces avec les enjeux de mobilité, etc.).

2.2. L'impact au niveau métier

Les différents engagements pris par le groupe se concrétisent à l'échelle de ses différents métiers, selon des calendriers et des plans d'actions adaptés à leurs spécificités.

Les priorités et les premières réalisations sont décrites dans la suite du document pour chaque famille d'activité du groupe prioritairement concernée par les enjeux climatiques : banque, assureur-vie, gestion d'actifs, capital-investissement et assurance non-vie.

L'impact au niveau de la banque

> La connaissance et prise en compte de la performance environnementale et climatique des clients

Dans le domaine bancaire, l'enjeu climatique induit, pour un acteur financier engagé comme le Crédit Mutuel Arkéa, **le développement de nouveaux produits ou de nouvelles offres à destination des particuliers, des entreprises et des**

institutionnels pour accompagner leur transition climatique. Afin de les accompagner au mieux, il est nécessaire de connaître leur niveau de performance environnementale mais également leur exposition aux risques climatiques.

La prise en compte de la performance environnementale des clients entreprises et institutionnels dans les décisions de financement est initiée par la filiale Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels. **Une grande partie des dossiers soumis en Comité de crédit d'Arkéa Banque**

Entreprises et Institutionnels intègre l'analyse de la maturité ESG du client. Cette évaluation aborde les enjeux environnementaux.

Des travaux ont été menés en 2021 et se poursuivent en 2022 pour renforcer cette démarche et construire une grille d'évaluation ESG sectorielle, avec un tiers de confiance spécialiste de l'ESG. Cette grille sera un outil tant pour l'entreprise que pour la banque, afin d'identifier les points de force de l'entreprise et ses leviers de progression afin d'accroître sa performance à long terme.



Focus : Expérimentation de la Taxonomie Européenne par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

Le groupe **Crédit Mutuel Arkéa** a un véritable rôle à jouer pour accompagner ses clients dans la prise en compte de la Taxonomie verte. Le groupe cherche à leur faciliter cette démarche par le partage de ressources, de connaissances, de bonnes pratiques, pour accélérer leur transition sans les contraindre dans leur développement. Une expérimentation sur la Taxonomie a été menée en 2021 auprès des clients entreprises d'**Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels**. Ce projet avait pour vocation de transformer l'exigence réglementaire en une opportunité d'accompagner les clients dans leur transition.

Dans un premier temps, l'objectif a été de sensibiliser et accompagner les entreprises, notamment via l'organisation de "Shaker days" : des journées de rencontres avec les clients pour échanger sur les exigences réglementaires liées au climat et mieux appréhender leurs enjeux et attentes en termes d'accompagnement.

Appuyé par le cabinet I Care & Consult, le groupe a co-construit des outils d'aide à l'analyse, sous forme de deux questionnaires :

1. à l'échelle des clients entreprises pour évaluer la part verte de leur chiffre d'affaires et leurs dépenses d'investissement. Ce questionnaire a été accompagné d'un webinaire pédagogique ;
2. au niveau des projets pour évaluer l'alignement des projets financés par les entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Ce questionnaire a été décliné en huit versions avec environ 40 sous-sections couvrant des projets clés qu'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels souhaite soutenir comme par exemple les énergies renouvelables, l'immobilier, la mobilité, les infrastructures de transport.

Il est désormais utilisé par la **Direction Transition Environnementale** pour analyser les projets qu'elle souhaite accompagner. L'objectif est également d'identifier des financements de projets qui pourront alimenter de futurs Green Bonds émis par le Crédit Mutuel Arkéa.

Ce projet de collaboration transverse a donc favorisé la montée en compétences à la fois des équipes du Crédit Mutuel Arkéa, d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et des entreprises clientes qui ont participé à l'expérimentation, des secteurs clés dont l'immobilier, l'industrie ou encore les transports, par la prise en main des premiers critères techniques de la Taxonomie verte.

Pour les clients ayant accepté de tester le dispositif, l'objectif était également de disposer d'une première évaluation du niveau d'alignement de leur chiffre d'affaires et de leurs dépenses d'investissement, au regard du 1^{er} objectif d'atténuation du changement climatique.

Test de la méthodologie NEC

L'expérimentation menée sur la Taxonomie verte a également permis de tester une autre métrique de performance environnementale : la NEC.

La NEC est un indicateur d'impact multi enjeux environnementaux développé par un consortium de gérants d'actifs.

Il est calibré sur une échelle allant de -100 % à +100 %, 0 % correspondant à la moyenne de la performance environnementale des entreprises d'un même secteur d'activité.

La NEC couvre ainsi l'ensemble des secteurs économiques avec des référentiels d'étude propres à chacun.

La NEC a été utilisée pour évaluer plusieurs entreprises du portefeuille d'**Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels**, qui n'étaient pas concernées par la Taxonomie européenne du fait de leur secteur d'activité.

> Le développement de nouveaux produits

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels : **1^{ère} banque à proposer un prêt PACT aux PME et ETI**

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a été précurseur en créant le prêt PACT. Ce prêt inclut une évaluation ESG et un accompagnement stratégique dans la durée pour soutenir les PME et ETI dans leur transformation sociétale et environnementale.

Il s'adresse à tous les marchés d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels : institutionnels, entreprises et immobilier, aussi bien aux acteurs déjà engagés dans une démarche RSE qu'à ceux qui la démarrent et ont besoin d'outils pour structurer leur démarche.

Ce produit incite l'emprunteur à s'engager dans une telle démarche, par deux leviers : une réduction du coût du crédit en cas de progrès et un accompagnement.

L'évaluation ESG régulière de l'emprunteur s'appuie sur des indicateurs extra-financiers qui intègrent les enjeux climatiques. Afin de garantir la neutralité des évaluations, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels a recours à l'expertise de l'agence d'analyse extra-financière, spécialisée dans l'évaluation des PME et ETI, Ethifinance.

Ethifinance mesure les progrès annuels qui feront l'objet d'un rapport remis et commenté au client par la banque.

En 2021, une dizaine de nouveaux clients ont été conquis par le prêt PACT. Plus de 90 prêts PACT ont été signés pour un engagement total de plus de 500 millions d'euros.



> Des financements de projets dédiés à la transition environnementale et climatique

> Une filière dédiée à la transition environnementale

La Direction Transition Environnementale a été créée dès 2020 au sein d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels. Il s'agit d'une filière transversale qui accompagne l'intégralité des clients de la banque en matière de financement de projets d'énergies renouvelables, de rénovation énergétique des bâtiments (publics et privés) et d'efficacité énergétique. Elle s'appuie sur une équipe solide et expérimentée, capable de couvrir l'ensemble des problématiques liées au financement de la transition

environnementale, de répondre aux nouveaux besoins et d'apporter la meilleure solution, quelles que soient la taille et la nature des projets et notamment ceux à dimension locale. Le périmètre d'intervention de la filière soutient deux axes :

- **le financement des énergies renouvelables** : photovoltaïque, éolien, hydrogène, géothermie, méthanisation...
- **la rénovation énergétique des bâtiments et l'efficacité énergétique** : stockage d'énergie, réseau de chaleur, smart grids, stations électriques...

La filière apporte des solutions à la fois dans le financement de projets par son rôle d'agent, d'arrangeur ou de teneur de comptes et par les solutions bancaires qu'elle propose : financement d'actifs, placements, financement corporate...

Elle participe activement à l'animation de l'écosystème local en organisant des événements et en développant des partenariats.

Cette entité est en pleine croissance : les effectifs de l'équipe ont doublé en 2021.



> Des offres dédiées à destination des projets des clients particuliers, agriculteurs, viticulteurs et professionnels

Les caisses locales affiliées aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest commercialisent depuis début 2022 une offre spécifique transition énergétique dédiée aux marchés des professionnels, de l'agriculture et des entreprises.

Elle permet de financer des projets de production d'énergie renouvelable, de rénovation énergétique, du matériel d'efficacité énergétique et la mobilité durable.

En réponse aux besoins de la clientèle des particuliers, le groupe Crédit Mutuel Arkéa souhaite devenir un acteur de référence de la transition énergétique, en proposant des offres dédiées au financement

de travaux de rénovation énergétique des logements, à l'acquisition de véhicules à faibles émissions de Gaz à Effet de Serre (crédits véhicules électriques ou hybrides par exemple) ou encore des prêts destinés à financer des audits énergétiques.

Financo, filiale du Crédit Mutuel Arkéa spécialisée dans la conception et la distribution de crédits à la consommation en BtoC et BtoBtoC à destination des particuliers et des professionnels, a placé au cœur de sa stratégie la prise en compte de la transition environnementale et climatique. Elle se positionne notamment sur le marché de l'amélioration de l'habitat.

La société financière ambitionne de devenir un tiers de confiance de la transition énergétique qui accompagne ses clients via deux axes qui représentent de réelles opportunités pour Financo :

- l'accompagnement de la rénovation énergétique - du fait de la nécessaire mutation des logements ;
- le financement de la mobilité verte - en lien avec l'évolution de l'offre des constructeurs et des évolutions réglementaires (restrictions de circulation, taxation).

Opportunités de marché	Ambitions
Rénovation énergétique des logements : 1. Durcissement du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) à destination des propriétaires occupants 2. Objectif de neutralité carbone des logements à horizon 2050 3. 500 000 logements à rénover par an à horizon 2050	Rénovation énergétique des logements : Marché de 1,2 milliard d'euros (donnée 2020 / périmètre ASF*) sur lequel Financo a l'ambition de représenter 20 % à horizon 2025. Sa part de marché s'établit à 13,7 % sur le 1^{er} semestre 2021. * ASF : Association des Sociétés de Financement (donc hors marché de banque de détail)
Automobile : 1. Durcissement du bonus/malus 2. Fin de la voiture thermique en 2035 3. Développement des Zones à Faibles Émissions (ZFE) dans les métropoles	Automobile hybride rechargeable et électrique : Marché de 1,46 milliard d'euros (données 2020 / périmètre ASF*). L'objectif est de financer une proportion de 1/3 de véhicules propres à horizon 2025 (hybrides rechargeables et électriques). Sur un total de 825 millions d'euros de financements auto, la part de véhicules propres financés est d'environ 10 %, quel que soit le type de produit financé. * ASF : Association des Sociétés de Financement (donc hors marché de banque de détail)

> L'émission d'obligations durables

Afin de soutenir le développement des financements dédiés aux projets durables, **le Crédit Mutuel Arkéa a développé un cadre d'émission de Green et Social Bonds en 2019 et a émis son premier Green Bond fin 2020**. Les produits "Sérénité Globe" et "Perspectives Globe", placements structurés commercialisés depuis 2020 et 2021 respectivement par les caisses locales affiliées aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, sont **deux produits**

d'épargne, éligibles à l'assurance-vie et aux comptes titres ordinaires, reposant sur une émission obligataire verte.

Dans le cadre de ces premières obligations vertes, les fonds levés visent à **refinancer des projets éligibles consacrés aux énergies renouvelables et à la transition énergétique** :

- Prêts dédiés à l'acquisition, au développement, à l'exploitation et au décommissionnement d'activités relatives aux énergies renouvelables, notamment des centrales photovoltaïques.

- Prêts finançant des travaux d'économie d'énergie : installation de panneaux solaires (particuliers et PME).

En complément, la performance de ces produits structurés s'apprécie selon l'évolution de l'indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5 %, indice composé de 40 entreprises de l'univers STOXX®, choisies comme étant les meilleures dans la mise en œuvre de politiques solides pour une gestion efficace de l'eau.



L'impact en tant que compagnie d'assurance-vie

> La prise en compte du climat dans les décisions d'investissements

Suravenir, filiale d'assurance-vie du groupe, et signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) depuis 2018, **intègre dans sa politique d'investissement un cadre ESG qui inclut les risques extra-financiers dans le processus d'investissement.** Pour ce faire, sur le périmètre des actifs financiers hors unités de compte, elle s'appuie sur l'expertise ESG de Federal Finance Gestion (cf. *Pilier 2.Stratégie 'L'impact sur la gestion d'actifs', p. 46*).

Sur le périmètre des investissements immobiliers, Suravenir travaille avec ses principaux gestionnaires immobiliers, Primonial REIM et le Crédit Mutuel Arkéa, à la prise en compte des enjeux ESG dans la démarche d'investissement et dans le suivi des actifs avec notamment **une prise en compte systématique des critères ESG dans le processus de sélection des nouvelles acquisitions.** Autre axe de progression important : la **hausse de la "part verte" du portefeuille**, c'est-à-dire les investissements liés à des activités à impact environnemental positif (énergies renouvelables, eau, gestion des déchets, économie circulaire, transport propre, bâtiments à énergie positive...).

> Le développement de produits d'épargne durable

Suravenir a développé **une nouvelle gamme de produits** pour répondre aux demandes des clients de participer à une économie plus durable, notamment orientée vers la transition énergétique.

Suravenir propose désormais dans son catalogue d'unités de compte référencées, **466 fonds répondant aux exigences de la loi Pacte** : 451 fonds sont labellisés ISR, 24 fonds GreenFin et 9 fonds Finansol. Un support peut bénéficier de plusieurs labels. Le total "loi Pacte" prend en compte cette possibilité afin d'éviter les doubles comptages. **En 2021, Suravenir a renforcé ces exigences ESG lors du référencement des unités de compte :**

- **Suravenir favorise désormais le référencement d'unités de compte classées article 8 et article 9 au sens du règlement SFDR aux dépens d'unités de compte classées article 6.**
- Pour les émetteurs de **produits structurés**, Suravenir s'engage à respecter les exigences minimales en matière de prise en compte des facteurs extra-financiers selon la méthodologie propriétaire Federal Finance Gestion **en s'interdisant de référencer des titres émis par des émetteurs notés E** dès lors que l'information a été partagée avec l'émetteur.
- Pour les **unités de compte immobilières**, Suravenir favorise désormais la **labellisation ISR**.

Suravenir a défini un **indicateur de suivi des encours et de la collecte** sur les unités de compte "durables". Pour répondre à la définition d'unité de compte durable, le support doit **disposer a minima soit d'un label (ISR, Greenfin, Finansol, Relance, LuxFlag ESG, Towards Sustainability), soit de la classification en article 9 SFDR, soit être catégorisé en "produits structurés durables"**.

L'encours global des unités de compte durables s'élève à 4 329 M€ à fin 2021, soit 23 % du total UC, en augmentation de 48 % sur un an à référentiel constant

(référentiel fin 2021). **Les indicateurs de collecte brute en UC Finance durable suivent cette tendance, cette dernière s'établissant à 734 M€ en hausse de 67 % et représentant 24 % du total de la collecte brute.**

> Un acteur engagé auprès de son écosystème

Suravenir souhaite être acteur de l'écosystème sur le sujet de l'épargne durable par :

- **des interactions renforcées avec les parties prenantes et l'accompagnement des partenaires pour réorienter les encours vers des solutions d'épargne durable** et les sensibiliser aux évolutions des pratiques de référencement des unités de compte. Les principaux partenaires Internet ont, par exemple, bénéficié en 2021 d'une **sensibilisation à la réglementation européenne sur la Finance durable** et aux impacts sur l'offre de Suravenir ;
- la mise en place d'une **stratégie d'engagement dédiée aux sociétés de gestion principalement axée sur la transition énergétique**, par le biais des Politiques sectorielles Charbon et Pétrole/gaz. Dans le dossier de référencement, Suravenir exige systématiquement la comparaison de ces politiques sectorielles de la société de gestion avec celles du Crédit Mutuel Arkéa.
- le référencement des nouvelles sociétés de gestion dont les convictions sont alignées à celles de Suravenir. Ainsi, **Suravenir limite les nouveaux référencements d'unités de comptes aux supports OPCVM gérés par des sociétés qui sont signataires des PRI** afin de s'assurer des standards minimums en termes de prise en compte des considérations extra-financières dans la gestion de ces supports.

L'impact sur la gestion d'actifs

Dans le domaine de la gestion d'actifs, la stratégie des sociétés de gestion du groupe s'illustre notamment par l'augmentation du nombre de fonds labellisés, l'intensification de l'engagement actionnarial, la création et le développement de fonds thématiques.

> La prise en compte du climat dans la gestion

Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion déploient une démarche d'intégration des enjeux ESG qui sont au cœur de leurs processus d'investissement. Cela leur permet de réaliser une analyse à 360° des émetteurs. Pour ce faire, Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion ont déployé une approche propriétaire et des outils dédiés qui leur permettent une analyse approfondie des émetteurs. L'analyse ESG repose sur la combinaison de deux approches complémentaires, l'une normative et l'autre best-in-class.

L'approche normative permet de garantir la conformité des investissements aux grands enjeux de développement durable (application de politiques sectorielles sur le charbon et les hydrocarbures, exclusion des entreprises les plus

controversées notamment sur les enjeux environnementaux).

L'approche best-in-class a, pour sa part, vocation à mettre en avant les acteurs qui, au sein de leurs secteurs d'activité, démontre la meilleure gestion de leurs enjeux de développement durable et notamment environnementaux. Dans ce cadre, Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion s'appuient principalement sur les données acquises auprès de Sustainalytics.

Par ailleurs, un suivi des enjeux climatiques est réalisé sur la base de données acquises auprès de S&P Trucost.

> Le développement de produits d'épargne durable

> La labellisation des fonds

L'amélioration continue de la démarche ESG chez Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion s'est déclinée en 2021 par un plan de labellisation de nouveaux fonds ouverts. Cette démarche va se poursuivre en 2022 vers le Label ISR mais aussi le Label LuxFlag. Federal Finance Gestion dispose également dans sa gamme de 2 fonds labellisés GreenFin orientés vers la transition environnementale.

Cette démarche de labellisation des fonds a été retenue pour faciliter l'accès des épargnants aux produits

d'épargne durable, par la garantie d'un processus robuste d'intégration des enjeux ESG.

> Les fonds thématiques ou à impact

Federal Finance Gestion a créé un fonds dédié aux obligations vertes en janvier 2020 : Federal Finance Global Green Bonds. Ce fonds permet de financer des projets en lien avec certains des Objectifs de Développement Durable, principalement le recours aux énergies renouvelables (Objectif n°7), l'établissement d'infrastructures résilientes et la promotion d'une industrialisation durable (Objectif n°9) et enfin, de manière transverse, la lutte contre le changement climatique (Objectif n°13). Ce fonds suit les Green Bond Principles et est labellisé GreenFin.

Les deux sociétés de gestion ont également créé le fonds Autofocus low carbone, dont l'indice est composé d'actions de la zone euro, sélectionnées en fonction de leur stratégie de réduction de l'empreinte carbone de leurs activités et des résultats obtenus par ces stratégies.

Federal Finance Gestion développe des mandats de gestion qui intègrent des indices climatiques "Paris Aligned Benchmark" et "Climate Transition Benchmark"



Plateforme Infrastructure Transition de Schelcher Prince Gestion

En 2021, **Schelcher Prince Gestion**, société de gestion affiliée à **Arkéa Investment Services**, l'archipel de spécialistes en gestion d'actifs et banque privée du Crédit Mutuel Arkéa, a créé la Plateforme Infrastructure Transition. Cette plateforme a vocation à financer le développement d'infrastructures vertes.

Cette création a été motivée par le constat que le "Pacte Vert européen" (1 000 Mds € d'ici 2030) de l'Union Européenne place l'investissement dans les infrastructures de transition au cœur de la stratégie d'une Europe durable neutre en carbone en 2050. L'objectif est également d'utiliser les enjeux climatiques en opportunités car les changements réglementaires tels que la Taxonomie européenne vont permettre une réallocation des capitaux vers les secteurs contribuant à une croissance verte et durable.

La Plateforme Infrastructure Transition, développée par Schelcher Prince Gestion, a pour objectif principal de financer la lutte contre le changement climatique (ODD 13 - mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), en investissant dans des projets qui contribuent de manière positive à l'un des 6 objectifs de la Taxonomie européenne. Schelcher Prince Gestion va ainsi développer deux stratégies de dette infrastructure qui intègrent des objectifs d'alignement à la Taxonomie européenne.

Ces infrastructures, répondant principalement à l'ODD 13, permettront en outre d'éviter des tonnes de CO₂ et de s'inscrire dans la trajectoire de réchauffement respectueuse de l'Accord de Paris sur le climat. Ces stratégies peuvent également allouer une partie des fonds à des infrastructures digitales qui apportent une réponse concrète à l'ODD 9 (Innovation et Infrastructures).

Ce développement s'appuie sur un travail collaboratif au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa autour de l'appropriation de la Taxonomie européenne (Cf. encadré dédié, page 40).



Le soutien du groupe à Swen Capital Partners

Swen Capital Partners est un acteur de référence de l'Investissement responsable en non coté et un exemple pour toutes les entités du groupe. Le groupe accompagne financièrement Swen Capital Partners dans la création et le développement de ses fonds thématiques à impact, classifiés article 9 au titre du Règlement Disclosure :

- **Fonds biométhane SWEN Impact Fund for Transition** : en 2019, **Suravenir** a accompagné Swen Capital Partners dans la création du premier fonds d'impact en France dédié à décarboner le secteur du gaz et à en financer la transition, à travers des investissements réalisés principalement dans des unités de méthanisation, des stations d'avitaillement en gaz et des infrastructures d'hydrogène qualifié comme "vert". Tous les investissements réalisés visent un impact positif sur les dimensions sociales et environnementales (réduction des émissions de CO₂, création d'emplois, économie circulaire...). Suravenir est membre du comité d'impact en charge du suivi des objectifs d'impact du fonds. En 2022, Suravenir renouvelle son accompagnement en investissant dans le deuxième millésime de ce fonds.
- **Fonds Blue Ocean** : fonds consacré à des solutions innovantes de régénération des océans, par des investissements dans des solutions qui permettent de lutter contre des menaces telles que la surpêche, la pollution et le changement climatique, afin de transformer des marchés en forte croissance et vecteurs d'emplois, tels que l'aquaculture ou les énergies marines. En 2021, le **Crédit Mutuel Arkéa** a fait partie des premiers investisseurs de Blue Ocean.

Sur chaque thématique, Swen Capital Partners a développé une méthodologie de mesure d'impact propriétaire fondée sur des indicateurs, basés sur la science, permettant de mesurer à la fois les impacts positifs générés par les investissements du fonds et de limiter les éventuels impacts négatifs.

Cet engagement du Crédit Mutuel Arkéa s'inscrit en parfaite cohérence avec l'ambition du groupe de renforcer l'intégration des enjeux environnementaux dans ses métiers d'investissement et de financement. Ce partenariat permet aux équipes de gestion d'actifs du groupe un accès facilité à des expertises pointues sur les sujets de transitions climatiques.

> Un acteur engagé sur le climat auprès des entreprises

Par ailleurs, les analystes de l'équipe Recherche ESG mènent auprès des entreprises des démarches d'engagement individuel. Sont ciblées, par cette démarche, les entreprises présentant une faible performance extra-financière, un important défaut de communication ou des controverses liées à l'ESG.

Les thématiques d'engagement sont définies en fonction de leur matérialité et de la performance de l'entreprise sur ces sujets.

En 2021, 65 actions d'engagement ont été menées. Les thèmes abordés avec les sociétés ont majoritairement porté sur l'environnement et, en particulier, sur le climat.

Les sociétés de gestion mènent également des démarches d'engagement collectif, comme la **participation à la "CDP Main Disclosure Campaign" de 2021.**

L'impact sur le non coté

Dans le domaine du capital-investissement, la stratégie d'Arkéa Capital se traduit par **l'intégration des critères ESG** à sa politique d'investissement et par **l'accompagnement des participations**.

Arkéa Capital souhaite se positionner comme un acteur de référence sur les sujets ESG-climat. Il vise ainsi à attirer de nouveaux partenariats à la fois en s'ouvrant à des investisseurs externes et en développant des offres différenciantes. Il cherche également à favoriser la création de valeur des participations. Pour ce faire, **la société de gestion décline la Stratégie climat du groupe et formalise un plan d'actions dédié** :

- la prise en compte de la performance des risques environnementaux et climatiques par :
 - le **renforcement de la collecte** et la **fiabilité des données** permettant de calculer ou d'estimer finement les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des participations ;
 - la **mesure de l'exposition de son portefeuille** aux risques liés au changement climatique.
- l'accompagnement des participations dans l'analyse de leurs risques climatiques et leur transition vers un modèle bas carbone.

> La prise en compte de la performance et des risques environnementaux et climatiques dans les participations

Arkéa Capital formalise, depuis 2018, la prise en compte de critères ESG dans ses décisions d'investissement pour les véhicules Arkéa Capital Investissement, Arkéa Capital Managers, Arkéa Capital 2, Arkéa Capital Partenaire et We Positive Invest.

Avant investissement, l'équipe d'Arkéa Capital réalise **une revue ESG interne** en s'appuyant notamment sur un outil sectoriel d'aide à l'analyse ESG des opportunités d'investissement. Les critères d'analyse de l'outil reposent sur l'étude de **quatre grands enjeux extra-financiers** en lien direct avec le développement durable : **gouvernance, capital humain, environnement, parties prenantes externes**. **Les sujets traitant du changement climatique sont étudiés dans l'enjeu Environnement**.

La revue ESG peut s'appuyer sur un échange avec les dirigeants des entreprises, un questionnaire de due-diligence et, le cas échéant, sur un audit ESG externe.

Post investissement, Arkéa Capital réalise chaque année **un reporting ESG** auprès de l'ensemble de ses

participations. Arkéa Capital a intégré des questions relatives aux scopes 1 et 2 des émissions de GES pour **accompagner les participations dans le calcul de leur bilan carbone**. La société de gestion incite également les entreprises en portefeuille à mesurer et réduire leurs émissions de GES.

En 2021, Arkéa Capital a renforcé son dispositif d'analyse des risques en développant une matrice sectorielle des risques de durabilité, matrice intégrant les risques liés au changement climatique. Arkéa Capital a également construit un outil d'évaluation de la maturité RSE des participations comportant un volet environnemental.

Depuis 2021, suite aux réponses au questionnaire de suivi annuel, Arkéa Capital propose **un retour personnalisé aux participations** dans lesquelles elle est investisseur de référence. Sont notamment identifiés les **points d'amélioration possibles** et les actions éventuelles à mettre en place. Parfois, Arkéa Capital va plus loin dans l'accompagnement et peut proposer par exemple de prendre en charge la réalisation du bilan carbone ou encore une mise en relation avec un consultant externe.



> L'accompagnement des participations

Arkéa Capital a déployé un plan de sensibilisation et de formation à destination de l'ensemble de son équipe d'investissement sur la thématique climat. Une montée en compétences qui permet d'orienter et d'accompagner leurs participations.

La société de gestion a également systématisé la **démarche d'échange avec les participations sur les sujets ESG**, en amont des investissements et durant la vie de l'investissement.

Ces actions se révèlent pertinentes : certaines entreprises ont décidé de construire un plan pour réduire leurs émissions de GES. Arkéa Capital propose de valoriser ces actions menées par les entreprises en faveur du climat via des actions de communication, permettant de **valoriser les bonnes pratiques** et d'**inspirer d'autres acteurs**.

Avis ESG dans le cadre des prises de participation directes du Crédit Mutuel Arkéa

Dans le cadre de prises de participation ou d'opérations de croissance externe réalisées en direct par le Crédit Mutuel Arkéa, un avis ESG intégrant les enjeux climatiques est désormais émis systématiquement. Ce dernier fait partie intégrante du dossier de prise de décision présenté aux organes de gouvernance. L'avis ESG est rendu par le Département Finance durable sur la base d'un processus défini :

- analyse des documents, lors des due-diligences, et rédaction d'un questionnaire ESG à destination de la société ;
- entretien avec le gérant et/ou le dirigeant au besoin ;
- émission d'un avis ESG consolidé, fondé sur l'analyse de la stratégie ESG de la société et/ou du fonds, sa démarche ESG, ses pratiques environnementales, sociales et de gouvernance internes, les ressources déployées sur la thématique et l'évolution prévue.

Cet avis alimente la décision finale d'investissement.



L'impact sur l'assurance de biens et de personnes

Dans le domaine de l'assurance de biens et de personnes, la stratégie du groupe se traduit essentiellement par **l'accompagnement des clients par des offres dédiées ou adaptées.**

Sur le volet de **l'adaptation au réchauffement climatique**, la **prévention** et le développement de la culture risque auprès des assurés se traduit, dans le cadre des contrats d'assurances habitation, par :

- des systèmes de détection des dégâts des eaux, incendies, vols ;
- des alertes et conseils dédiés à l'arrivée d'une tempête.

En termes d'assurance automobile, l'accompagnement à la **réduction de l'empreinte carbone** des assurés est renforcé par des **incitations tarifaires selon l'usage des véhicules** (fonction du nombre de kilomètres parcourus, ou du nombre de jours d'utilisation du véhicule) ou **selon la production de CO₂ des véhicules** assurés (avantages tarifaires pour les véhicules électriques).

Via son offre d'assurance habitation, **Suravenir Assurances encourage également la production d'électricité renouvelable** en accompagnant les assurés équipés pour protéger leur installation et couvrir la perte financière due à l'arrêt de production en cas de sinistre.

Enfin, cette préoccupation environnementale se traduit également dans la **réduction des impressions des documents contractuels** via leur dématérialisation et leur accessibilité sur les espaces internet des clients.

Au-delà de l'accompagnement de ses clients, **Suravenir Assurances souhaite contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique en optimisant l'impact carbone tout au long de la vie du contrat d'assurance.** L'objectif est notamment de quantifier et qualifier l'empreinte carbone de toute la chaîne de valeur et d'élaborer des **solutions d'optimisation.**



3. La résilience de la stratégie de la société, en tenant compte des différents scénarios climatiques, y compris le scénario d'une augmentation des températures de 2° ou moins

Afin de tester sa résilience face aux risques climatiques, le groupe a participé volontairement aux exercices climatiques pilotes de l'ACPR et de l'ABE. Il participe aussi en 2022 au stress test climatique de la BCE qui, lui, est obligatoire.

L'exercice proposé par l'ACPR portait sur 3 scénarios de transition au cours desquels l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050 et l'objectif de limitation de la hausse des températures à moins de 2° à horizon 2100 sont respectés. Il s'est déroulé en deux temps.

3.2. Une projection de notre bilan à horizon 2050 sur 3 scénarios de risque de transition

Une démarche méthodologique a été développée pour l'exercice. Ces projections ont été réalisées sur la base des encours de crédit par secteur à fin 2020. Pour estimer les émissions de CO₂ financées par ces crédits, le groupe a converti :

1. dans un premier temps, chaque euro de crédit en chiffre d'affaires ;
2. dans un second temps, chaque euro de chiffre d'affaires en kg de CO₂e.

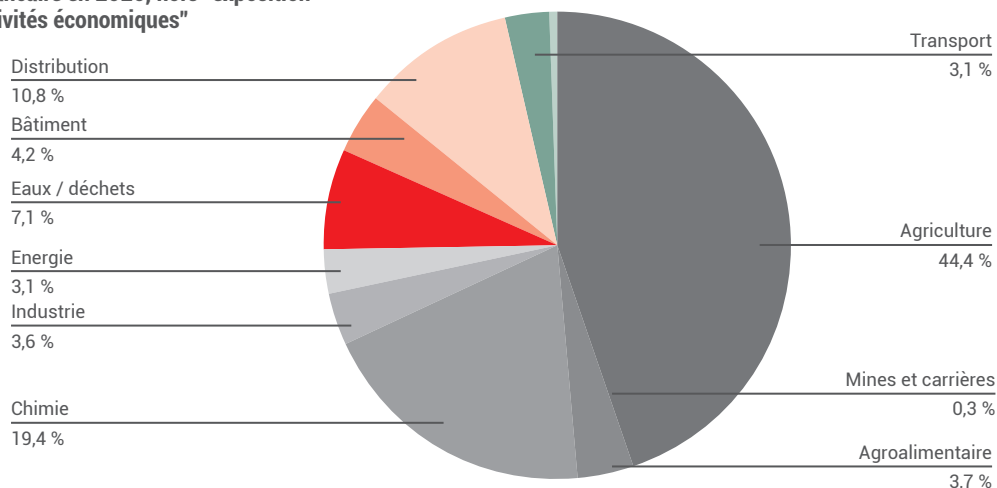
Pour cela, le groupe a choisi d'utiliser des bases publiées par des organismes nationaux ou européens reconnus :

- la base Bach de la Banque de France, qui permet d'associer, pour chaque secteur, un chiffre d'affaires à un endettement ;
- la base EuroStat, qui permet d'associer, pour chaque secteur, des émissions de CO₂ à un chiffre d'affaires.

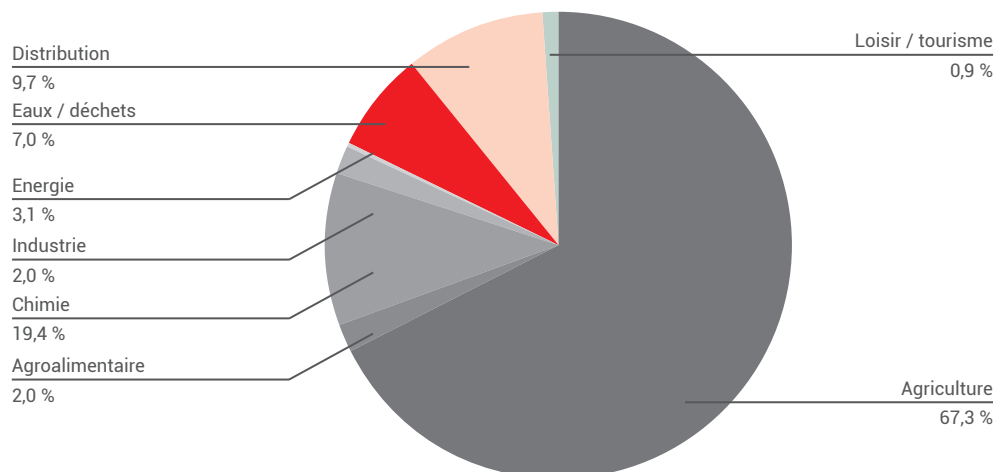
Ont été ainsi estimées :

- les émissions de CO₂ à date, sur la base des crédits, par secteur ;
- les émissions de CO₂ projetées à horizon 2050 :
 - sur la base des crédits, par secteur, à horizon 2050, et
 - sur la base d'un respect par secteur d'une trajectoire de réduction des émissions.

Poids des émissions associées aux secteurs financés par le crédit bancaire en 2020, hors "exposition aux autres activités économiques"



Emissions associées aux secteurs financés par le crédit bancaire en 2050 au 1^{er} tour, hors "exposition aux autres activités économiques"



Il est à noter que les encours de crédits ont été projetés en 2050 en intégrant les politiques sectorielles et plans de développement du groupe à moyen terme tangibles. En revanche, le groupe n'a pas souhaité limiter artificiellement les encours de secteurs émissifs et pour lesquels aucune politique n'est en place.

Ces résultats ont conforté les plans de développement du groupe dans des secteurs comme ceux de la production d'énergie renouvelable, du traitement de l'eau, de la gestion des déchets.

3.1. Une projection des paramètres de risques et mesure des impacts financiers

Les paramètres de gestion des risques de crédit (probabilité de défaut, provisions...) ont fait l'objet de **modélisations statistiques**. Ces modèles ont permis de projeter les paramètres de risque de crédit à horizon 2050.

Les résultats de Place ont montré que les provisions des établissements bancaires étaient amenées à augmenter pour chacun de ces scénarios. Cela montre bien que **les conséquences du risque de transition doivent être étudiées**

de près par les banques. Au-delà des chiffres d'augmentation qui sont issus d'hypothèses, c'est la tendance qu'il convient de noter. En effet, dans un scénario de transition ordonnée, l'augmentation des provisions serait moindre que dans les deux autres scénarios adverses (transition accélérée et transition retardée). En tout état de cause, l'augmentation anticipée des provisions montre **l'importance dès à présent pour les établissements bancaires de bien identifier, mesurer et gérer ces risques.**

A ce stade, les résultats des stress tests n'ont pas de conséquence sur les provisions des banques. L'exercice était volontaire et sous format "test & learn", c'est-à-dire qu'il permettait aux banques de se familiariser avec les particularités des risques climatiques et de commencer à développer des méthodes de modélisation de ces risques sur les provisions.



GESTION DES RISQUES

III. GESTION DES RISQUES

1. Les procédures visant à identifier et à évaluer les risques climatiques

Dans le cadre de sa Stratégie climat, le groupe a pris l'engagement de *"mettre en place dès 2021 les outils d'évaluation des risques climatiques pesant sur ses activités afin d'en assurer la meilleure maîtrise possible"*.

Cette mise en place a déjà commencé et le groupe Crédit Mutuel Arkéa souhaite en **accélérer le rythme** autour des leviers d'action suivants :

- renforcer la prise en compte du climat par la Fonction de Gestion des Risques sur la base des plans d'actions adoptés par les instances du groupe, afin de **prendre en considération les recommandations des superviseurs européens et nationaux** (ACPR, EBA, BCE...);
- disposer d'une première **évaluation complète des risques climatiques** (risques physiques et risques de transition) sur des portefeuilles de financements et d'investissement significatifs, dans un premier temps, sur l'année 2021 ;
- intégrer progressivement ces résultats dans les outils d'aide à la décision de financement et d'investissement afin de **mieux maîtriser le niveau des risques climatiques**, et les compléter par une métrique d'analyse de la performance environnementale des grandes entreprises.

1.1. L'identification des risques climatiques

1.1.1. La cartographie des risques

Les risques environnementaux, dont climatiques, ont été intégrés à la cartographie des risques du Crédit Mutuel Arkéa via **deux catégories spécifiques** :

- **le risque de transition ;**
- **le risque physique.**

Ils ont tous été valorisés dans l'échelle de classification interne (selon une appréciation à date et en vision prospective à 3 ans). Ils représentent, à date, **un risque relativement faible pour la banque sur cet horizon de temps**, eu égard aux autres risques de la cartographie comme par exemple le risque de crédit ou le risque de liquidité.



1.1.2. La transmission des risques climatiques aux autres types de risques

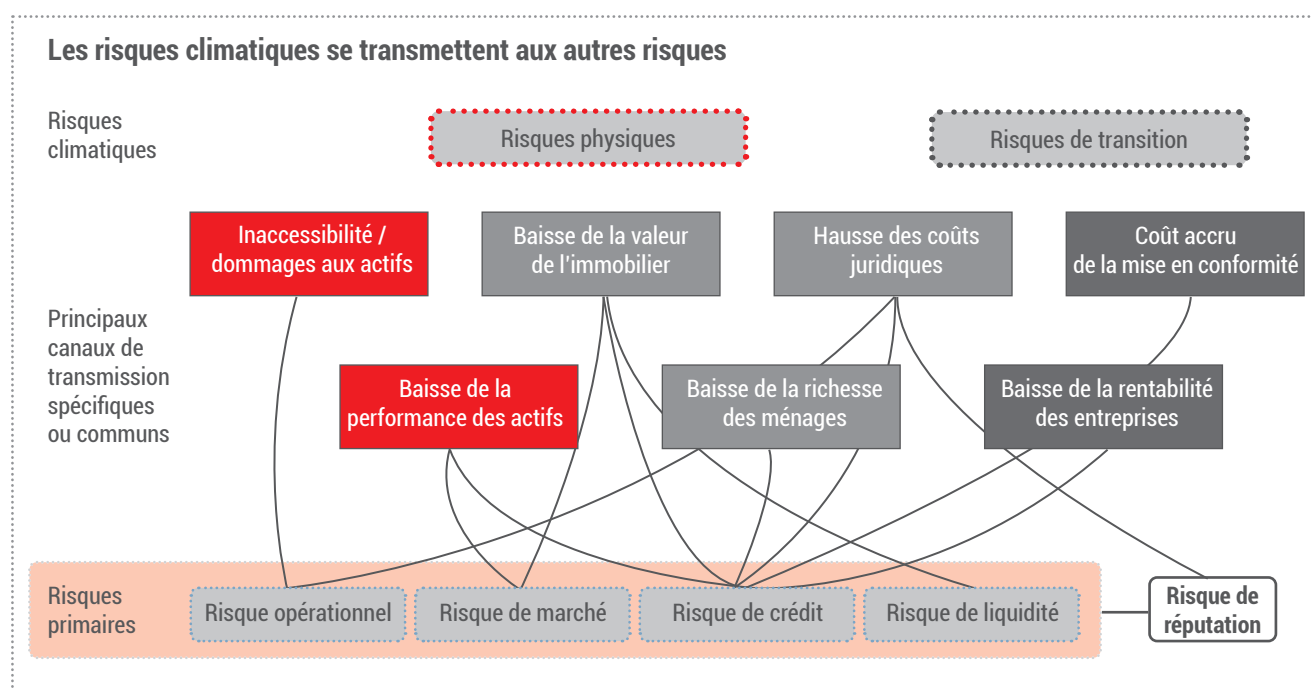
Les risques climatiques, incarnés par les risques physiques et de transition, impactent les activités économiques, qui à leur tour, impactent le système financier.

Les impacts peuvent être directs et indirects.

Par exemple, il peut y avoir un impact direct sur les actifs immobiliers et un impact indirect via l'octroi de crédit ou les activités soutenues quand ces contreparties sont elles-mêmes sujettes aux risques climatiques.

A cet effet, les risques climatiques peuvent avoir des impacts sur d'autres catégories de risques, comme le risque juridique et réputationnel, les risques de crédit, opérationnels et de marché, ou encore le risque de liquidité.

L'illustration ci-dessous présente une vision synthétique des facteurs de transmission des risques climatiques aux risques dits primaires ou encore au risque de réputation.



Par exemple, la survenance d'une inondation peut entraîner un dommage aux serveurs informatiques et peut avoir pour conséquences en risques opérationnels la mise en péril de la continuité de l'activité et des coûts de remise en état. **La banque peut être jugée responsable des conséquences induites par le**

changement climatique. Ce risque de responsabilité peut se matérialiser par des sanctions, amendes et donc par un risque juridique et de réputation.

Cette responsabilité peut conduire à un risque opérationnel pour la banque, de type demande de dédommagement. La hausse des

coûts de mise en conformité requis, par exemple pour la mise aux normes environnementales, peut impacter la capacité à rembourser et donc le risque de crédit.

1.2. L'évaluation des risques climatiques

1.2.1. Une évaluation rétrospective : le référentiel des risques climatiques

Dans un contexte où l'appréhension de l'exposition du Crédit Mutuel Arkéa aux risques climatiques est complexe et les référentiels d'analyse externes sont insuffisamment détaillés et parfois contradictoires, la **nécessité de créer un référentiel sectoriel d'exposition aux risques climatiques** a été identifiée pour les risques de crédit et de contreparties.

Élaboré par la Direction des Risques, **il se fonde en premier lieu sur des études d'organismes reconnus** tels que l'OCDE, les Nations Unies, etc. Ces études qualitatives permettent **d'objectiver le niveau de risques climatiques associé à un secteur d'activité**. Cette étape concerne tant les risques physiques que les risques de transition.

Dans le cas du risque de transition, il est pertinent de **considérer que les secteurs qui émettent le plus de CO₂ seront fortement impactés par la transition vers une économie sobre en carbone**. L'analyse des émissions de CO₂ par secteur d'activité permet

d'affiner l'approche qualitative décrite ci-dessus par un indicateur quantitatif. De plus, cette approche est complétée par la **présence ou non des secteurs d'activité dans le cadre des stress tests climatiques de la BCE**. Par déduction, si la BCE interroge les banques européennes concernant la projection de leurs encours et les paramètres de crédit sur ces secteurs selon des scénarios climatiques, on peut considérer que lesdits secteurs ont une exposition au risque de transition.

Dans le cas du risque physique, il n'a pas été trouvé d'indicateur quantitatif permettant de compléter la démarche. **L'approche est donc uniquement qualitative pour ce risque.**

Finalement, les expositions des secteurs sont classées selon une échelle à **3 degrés : faible, moyen, fort**.

En termes de perspectives, le référentiel donne une idée de l'exposition aux risques climatiques d'une entreprise du fait de son secteur d'activité. Il s'agit d'une **première approche par approximation sectorielle qui donne une exposition brute aux risques climatiques**. L'approche réalisée sur les risques

physiques en 2021 a consisté en la **création d'un référentiel d'analyse sectorielle**. Cette approche par approximation sectorielle a vocation à être **complétée par une analyse géographique**. En effet, les lieux d'implantation d'une entreprise, de ses principaux sites et de ses fournisseurs l'exposent aux différents aléas climatiques.

Pour affiner cette approche géographique, **des travaux ont porté sur la recherche de bases de données climatiques**. Certaines bases permettent, selon un emplacement géographique à définir : pays, département, code postal ou même coordonnées GPS, d'estimer un niveau d'exposition à un aléa climatique (tempête, inondation, sécheresse...), selon un scénario et un horizon de temps défini. D'autres bases vont permettre de connaître les zones géographiques qui ont été soumises à des catastrophes climatiques sur les dernières décennies. L'étude de ces bases, de leur degré de finesse et de la pertinence à appliquer leur contenu aux données du Crédit Mutuel Arkéa s'est poursuivie sur l'année 2021.



1.2.2. Une évaluation prospective : les scénarios climatiques

L'usage de scénarios est pertinent dans l'étude des risques climatiques. En effet, en l'absence d'historiques de données de crise climatique, essayer de répliquer des tendances du passé pour imaginer l'avenir ne se révèle pas approprié.

Les scénarios ont plusieurs finalités :

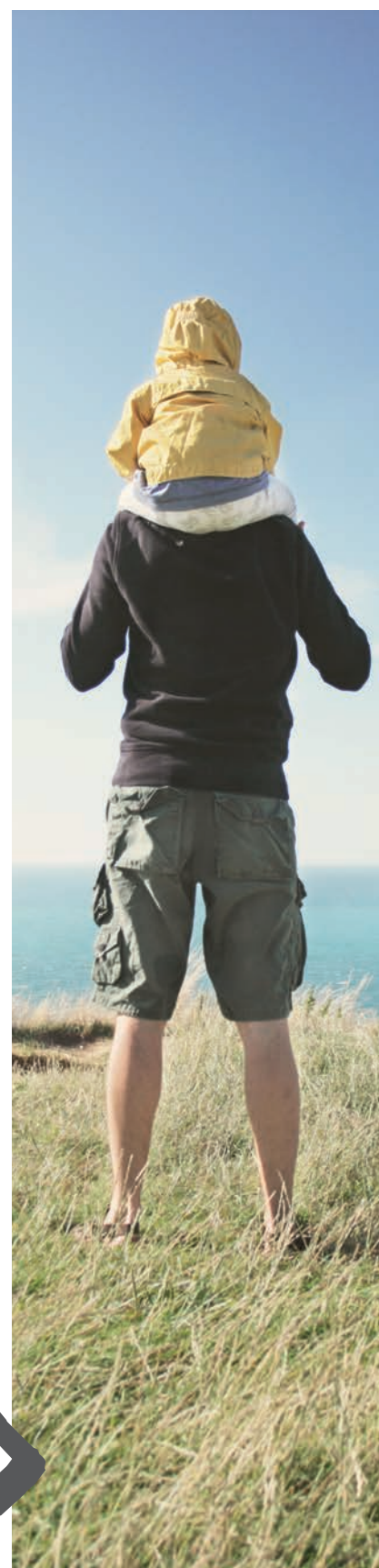
- étude de la résilience du modèle d'affaires face à différents impacts liés au changement climatique ;
- analyse de la sensibilité du bilan ;
- analyse et quantification des impacts sur les autres catégories de risques dans une logique de stress tests ;
- réflexion sur les ajustements stratégiques à envisager ;
- estimation des impacts financiers des impacts du climat ;
- estimation du capital économique à mobiliser.

Les régulateurs réalisent tour à tour des exercices pilotes de stress tests face à des scénarios climatiques. Ils visent à permettre aux banques de se familiariser avec l'exercice et de développer des méthodologies de prise en compte de scénarios climatiques.

En se basant sur les premiers exercices de stress tests de l'ACPR, de l'EBA et de la BCE, il s'agira pour le Crédit Mutuel Arkéa de proposer à terme sa propre méthodologie de stress tests.

Le Crédit Mutuel Arkéa a lancé un projet dédié aux scénarios climatiques. En lien avec les engagements pris dans le cadre du plan d'actions du guide BCE, il a pour ambition d'étudier la possible déclinaison des scénarios climatiques scientifiques et reconnus tels que ceux du GIEC, en indicateurs macro-économiques et in fine en impacts sur les différentes activités du Crédit Mutuel Arkéa.

Ces scénarios pourront enrichir différents processus de gestion des risques allant de l'étude des impacts économiques pour l'environnement bancaire aux travaux afférents à l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP).



2. Les procédures de gestion des risques environnementaux et leur intégration dans le dispositif de gestion des risques

Au même titre que l'ensemble des risques matériels référencés dans la cartographie du groupe Crédit Mutuel Arkéa, **les risques environnementaux sont progressivement intégrés dans l'organisation et les outils existants au sein de la filière risques.** Dans ce cadre, la Stratégie climat est déclinée en politique de gestion des risques environnementaux dans les différentes entités du groupe.

Au-delà de l'apport des différentes parties prenantes et des différentes expertises qui sont mobilisées au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa, la mise en place et le déploiement d'outils de gestion des risques environnementaux, dont climatiques, s'inspirent de sources externes et des bonnes pratiques de Place en la matière. **Le guide de la BCE relatif aux risques liés au**

climat et à l'environnement est un des textes de référence sur lequel se fonde la démarche déployée de façon transverse. Le plan d'actions pluriannuel de mise en conformité avec ce guide, validé par la Direction générale, a été transmis aux Autorités de tutelle en mai 2021.

2.1. Du cadre d'appétence à l'ICAAP

En lien avec l'identification des risques environnementaux et leur intégration à la cartographie des risques, **le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a approuvé l'introduction de ces risques dans le Cadre d'appétence au risque** afin de les intégrer de façon visible et détaillée pour l'ensemble du Crédit Mutuel Arkéa.

Ces risques ont été insérés de façon qualitative dans la déclaration d'appétence aux risques validée en 2020 par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

En 2021, cette déclaration qualitative a été complétée d'indicateurs quantitatifs développés pour le suivi de ces risques tant au niveau opérationnel que pour la supervision par l'organe de direction via le cadre d'appétence au risque.

Ces indicateurs portent sur :

- des niveaux d'exposition **sectoriels** aux risques physiques et au risque de transition ;

- les **émissions de CO₂ directes** (scope 1, scope 2 et scope 3 partiel) du Crédit Mutuel Arkéa ;
- les **émetteurs ayant des notations ESG dégradées.**

Cette série d'indicateurs propres aux risques environnementaux, dont climatiques, est **complétée de niveaux de limites internes**, pertinents et efficaces. Ces limites permettent **un pilotage éclairé de la prise en compte des risques environnementaux, dont climatiques, de leur évolution et de leur anticipation.**

Le cadre de surveillance s'inscrit dans le cadre d'appétence au risque déjà mis en place par la Direction des Risques. Y sont donc associés les niveaux de seuils déjà définis pour l'ensemble des risques clés du Crédit Mutuel Arkéa.

Le suivi de ces indicateurs est réalisé au niveau opérationnel et au niveau des organes de gouvernance selon les responsabilités qui leur incombent

et en lien avec les recommandations ACPR et BCE sur la gouvernance des risques climatiques.

Le cadre d'appétence a vocation à déterminer la sensibilité du groupe Crédit Mutuel Arkéa aux sujets environnementaux, dont climatiques, et donc son niveau d'appétence intrinsèque. Il s'assure de l'intégration progressive de ces risques aux dispositifs existants.

La couverture éventuelle de ce risque par un niveau de fonds propres interne suffisants au regard de la consommation anticipée de ce risque par le Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'étude dans le cadre de l'exercice interne d'adéquation du capital (ICAAP). Une analyse poussée est mise en œuvre et met en avant les différents travaux en cours sur l'identification, la mesure et la gestion des risques climatiques. Ces travaux ont confirmé la nécessité de travailler sur la mise en place de scénarios de risques climatiques.

2.2. La politique de gestion des risques climatiques

Afin de structurer la gestion des risques environnementaux, la Direction des Risques a élaboré **une politique de gestion des risques environnementaux qui vise à piloter, modéliser, mesurer, encadrer, surveiller et gérer** lesdits risques. L'assimilation et la gestion des risques environnementaux, dont climatiques, se matérialisent par une documentation permettant de rendre

compte des engagements du groupe et de la déclinaison de sa stratégie en matière climatique. Des politiques sont rédigées au fur et à mesure de l'avancée des travaux assurant ainsi **la traçabilité et le suivi des actions déployées au fil du temps.**

Cette politique permet de répondre tant aux **enjeux internes du groupe dans les objectifs qu'il s'est fixés**, tels

que la Stratégie climat par exemple, que des **engagements pris en externe**, notamment ceux liés aux attentes du guide BCE sur les risques liés au climat et à l'environnement.

Les politiques des autres types de risques (crédit, opérationnel, liquidité, marché) intègrent progressivement ces enjeux.

2.3. La filière Fonction de Gestion des Risques

En lien avec l'évolution du modèle d'affaires de Crédit Mutuel Arkéa, la Fonction de Gestion des Risques, dite filière FGR, a été intégrée au dispositif de gestion climatique du groupe. La démarche d'intégration de la Fonction de Gestion des Risques s'articule de la manière suivante.

- Les échanges avec les **responsables de la Fonction de Gestion des Risques** des entités, a priori les plus exposées aux

risques climatiques, ont permis de réaliser **un état des lieux** des pratiques, d'échanger sur les canaux de transmission du risque aux autres risques et enfin de souligner les enjeux de construction et d'alimentation des indicateurs.

- La Direction du Pilotage Transverse des Risques assure le **suivi consolidé de la gestion des risques climatiques pour le groupe.**

- Les responsables Fonction de Gestion des Risques des entités du groupe ont été **formés aux risques climatiques**. Ils ont été associés à la constitution du cadre d'appétence aux risques climatiques et doivent désormais le décliner au niveau de leur entité. Pour ce faire, il leur faut **détecter, évaluer, mesurer et suivre les risques liés au climat et à l'environnement, déterminés par le groupe, quand cela est pertinent et selon leur activité spécifique au sein de leur entité.**

2.4. Le suivi du risque

2.4.1. L'impact sur les différents types de risques

Comme évoqué précédemment, les risques climatiques sont par essence polymorphes et matriciels, puisqu'ils ne se matérialisent pas directement et se transmettent aux autres risques par des facteurs de transmission :

- risque de crédit ;
- risque opérationnel ;
- risque de marché ;
- risque de liquidité ;
- risque de responsabilité (risque juridique et de réputation).

En référence aux demandes du superviseur européen, du régulateur national mais également à celles de certaines associations publiques internationales, **le Crédit Mutuel Arkéa analysera progressivement l'impact des risques physiques et de transition sur le niveau des différents risques repris ci-dessus. Différentes approches** seront analysées afin d'évaluer le niveau de risque et le niveau de fonds propres nécessaires :

- impacter la valeur des actifs de la banque (actions, obligations). Cette approche est notamment

utile dans une approche d'évaluation de portefeuilles.

- mettre en place des scénarios, afin d'estimer l'impact de scénarios d'ordre climatique sur la cotation interne des contreparties particulièrement exposées par exemple.

En tout état de cause, les travaux du Crédit Mutuel Arkéa en la matière chercheront à **garantir un niveau de fonds propres adéquat par rapport au niveau des risques attendus.**

A titre d'exemple, les équipes de gestionnaires des risques opérationnels étudient l'impact potentiel d'événements climatiques sur les actifs du groupe. Ils estiment l'impact financier de leur survenance potentielle au regard d'un scénario moyen et d'un scénario extrême :

- **le scénario probable moyen** s'inscrit dans un contexte d'activité normale tant dans les volumes traités que dans la nature même des opérations ;
- **le scénario extrême** est un scénario pessimiste qui s'inscrit dans un contexte d'activité défavorable voire critique, pour des volumes traités exceptionnels voire pour des opérations de nature atypique.

2.4.2. Le tableau de bord comme outil de pilotage

La Direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa a pour mission de piloter l'intégration des risques

climatiques dans les métiers. Elle veille à la déclinaison en risques des engagements stratégiques du Crédit Mutuel Arkéa, dont sa Stratégie climat et ses différentes politiques sectorielles via la **réalisation d'un tableau de bord des risques climatiques à fréquence trimestrielle**.

Le suivi des engagements, qui se matérialise au travers du tableau de bord des risques climatiques réalisé par le Crédit Mutuel Arkéa, est :

- mis à disposition du Comité de Surveillance des Risques et du COMEX ;
- transmis au Comité des Risques et de Contrôle Interne.

En 2021, le tableau de bord de suivi des risques comporte des informations sur le suivi des engagements de la **Politique Charbon du Crédit Mutuel Arkéa** et permet de s'assurer de la gestion en extinction de ces positions, le Conseil d'administration ayant

introduit un indicateur dans le Cadre d'appétence au risque relatif à l'exposition sectorielle du charbon afin de suivre l'avancée de son engagement, à savoir **une sortie du secteur charbon d'ici fin 2027**.

A compter de l'année 2022, le **tableau de bord sera enrichi d'autres indicateurs**, tels que :

- des niveaux d'exposition **sectoriels** aux risques physiques et au risque de transition ;
- les **émissions de CO₂ directes** (scope 1, scope 2 et scope 3 partiel) du Crédit Mutuel Arkéa ;
- les **émetteurs ayant des notations ESG dégradées**.

Ce tableau de bord des risques aura vocation à s'enrichir davantage au rythme des engagements environnementaux (et ESG ou extra-financiers) pris par le Crédit Mutuel Arkéa et du déploiement des dispositifs de risques associés.

2.5. L'intégration dans les décisions de financement, d'investissement et de protection financière

Le Crédit Mutuel Arkéa a lancé en 2021 un projet visant à **intégrer l'analyse des risques ESG dans le processus de crédit**. Ce projet répond à plusieurs enjeux :

- la feuille de route ESG-climat qui prévoit que les évaluations ESG soient de plus en plus pratiquées dans les différents métiers du groupe ;
- la réponse aux attentes du régulateur (lignes directrices de l'EBA sur l'octroi).

Ce projet a vocation à mesurer les risques ESG auxquels les entreprises sont exposées selon leur secteur d'activité. Il conviendra d'évaluer les

mesures d'atténuation de ces risques mises en place par les entreprises et d'intégrer ces analyses au processus d'octroi de crédit bancaire.

Pour les produits d'épargne proposés aux clients, soumis aux exigences du règlement (UE) 2019/2088 (dit "Disclosure"), les résultats de l'évaluation des risques de durabilité, dont climatiques, sont mis à disposition des gérants de Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion, afin qu'ils puissent **tenir compte de l'incidence de leurs investissements sur la variation du niveau de risque en matière de durabilité de leurs portefeuilles**.

Le suivi des risques en matière de durabilité pour les portefeuilles est couvert par les Comités des risques de Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion.

Dans le domaine de l'assurance, les conséquences matérielles des risques climatiques sont partie intégrante des risques propres à ce secteur d'activité. L'accroissement de la fréquence et de la sévérité des événements est au cœur des réflexions de Suravenir Assurances lorsqu'il s'agit, par exemple, de déterminer les protections financières en cas d'événements extrêmes (dispositif de réassurance).



INDICATEURS & OBJECTIFS

IV. INDICATEURS & OBJECTIFS

Afin de piloter sa Stratégie climat et s'assurer de l'efficacité de ses actions, tant en termes d'impact que de gestion de ses risques, le Crédit Mutuel Arkéa œuvre au développement d'indicateurs fiables et robustes.

Ces indicateurs doivent à la fois servir à :

- mesurer les impacts de l'activité du groupe sur le changement climatique et leur contribution globale aux objectifs de l'Accord de Paris, pour définir des actions efficaces ;
- mesurer et piloter les opportunités et risques associés au climat pour le modèle d'affaires du groupe.

La construction de ces indicateurs s'inscrit dans une **démarche d'amélioration continue**. En 2021, le groupe a notamment testé des méthodologies pour estimer l'impact climatique de ses portefeuilles et accompagner ses clients. Le groupe travaille à l'analyse de la robustesse de ces méthodologies, à la fiabilisation de ces indicateurs et à la collecte de nouvelles données extra-financières.

1. La mesure des impacts de l'activité du groupe sur le changement climatique et leur contribution globale aux objectifs de l'Accord de Paris

1.1. Les mesures d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris

Le Crédit Mutuel Arkéa a saisi les stress tests ACPR 2020 comme une opportunité pour bâtir une première méthodologie, propre au groupe, de projection des émissions de Gaz à Effet de Serre liées aux crédits aux entreprises.

Pour autant, **le groupe souhaite s'appuyer sur des méthodologies de Place, basées sur la science.**

En 2021, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a ainsi mené **plusieurs tests de méthodologies d'alignement.**

Ces tests ont été réalisés par le département Finance durable et en collaboration avec plusieurs équipes

du groupe : la Direction des Risques, la Direction des Marchés Financiers, la Direction Marketing.

Par ailleurs, Federal Finance Gestion et Suravenir ont déjà mis en place **des mesures de températures de portefeuilles.**

Cette démarche collaborative a permis une sensibilisation et une montée en compétences des équipes. Plusieurs méthodologies ont été testées en fonction des données disponibles, ce qui a permis d'**appréhender au mieux les spécificités méthodologiques** et d'**identifier les enjeux pour le groupe.**



Test 1 : Mesure de la température d'un portefeuille géré par la Direction des Marchés Financiers du Crédit Mutuel Arkéa, via la méthodologie SBTi

Ce travail a été réalisé sur le portefeuille de remplacement des actifs éligibles au Liquidity Coverage Ratio (LCR).

- **Méthode du SBTi retenue : mesure par une température synthétique de l'alignement à court terme du portefeuille**
- Prise en main des modèles, des données et des outils de simulation mis à disposition par SBTi (programmation)
- Pondération par les encours en portefeuille (appelée "WATS" par SBTi) et comparaison avec d'autres pondérations ("TETS", "MOTS", "ROTS") en fonction des données disponibles sur les entreprises en portefeuille
- Mesure de sensibilité de température en remplaçant une société par une autre (scénarios appelés "WHAT IF" par SBTi)
- Intégration des scopes 1 et 2 des entreprises en portefeuille puis des scopes 1, 2 et 3 dans la mesure où la donnée est disponible
- Mesure de l'impact sur la température du portefeuille de la Politique Pétrole et gaz
- Capacité à se benchmarker

Enjeux et perspectives :

- Disposer de données complémentaires sur les sociétés en portefeuille (émissions de CO₂, part des investissements dans la valeur de l'entreprise, etc)
- Prendre en compte des températures des sociétés dans le choix des investissements
- Généraliser à d'autres portefeuilles

Résultats :

- Une température du portefeuille de 2,48°C à horizon 5 ans sur le périmètre obligations d'entreprises en intégrant l'effet de la Politique Pétrole et gaz.

Limites :

- La température par défaut des entreprises en portefeuille, qui n'ont pas pris d'engagement d'alignement, est de 3,2°C à ce jour. Cette température pourrait être amenée à être revue en fonction de l'évolution des travaux du GIEC sur le réchauffement climatique.
- Les Greens Bonds, les obligations sécurisées (Covered Bonds) ainsi que les titres souverains ne bénéficient pas à ce jour d'une modélisation par le SBTi, alors qu'ils représentent une part majeure des encours.
- L'alignement du portefeuille, mesuré par sa température, est assujéti au respect par les entreprises en portefeuille de leurs engagements à réduire leurs émissions selon la trajectoire qu'elles ont elles-mêmes communiquée.
- Le scope 3 publié par les entreprises prend en compte un périmètre différent d'une entreprise à l'autre, même au sein d'un même secteur.

Test 2 : Mesure de la température des crédits habitats (représentant 40 % des crédits) via la méthodologie SDA

Ce travail a été réalisé en collaboration avec l'équipe Marketing expérience client et a permis de s'interroger sur la manière de récupérer des données DPE auprès des clients.

Ce test a servi de base de travail pour l'exercice des stress tests BCE 2022.

- Application aux crédits habitat financés par le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Utilisation de données publiques disponibles auprès de l'ADEME (DPE) afin d'enrichir les données internes
- Comparaison entre les émissions moyennes du portefeuille et la Stratégie Nationale Bas Carbone
- Test de sensibilité des émissions du portefeuille à l'intégration de travaux de rénovation
- Pondération par la méthode PACTA

Résultats :

- Émissions de GES estimées sur le portefeuille de crédits analysés = 26,8 kg CO₂/m²/an
- Pour 27 % des crédits habitat (en nombre), une correspondance avec au moins un DPE ADEME est trouvée. Cette correspondance a été réalisée par exactitude entre l'adresse du bien financé et le bien présent dans la base ADEME.

Enjeux et perspectives :

- Amélioration de la qualité et de la couverture des données de DPE
- Les résultats pourront alimenter les réflexions sur l'évolution de l'offre commerciale
- Amélioration de la méthode de comptabilisation avec pondération par la méthode PCAF intégrant la surface ainsi que la valeur du bien

Test 3 : Test de la méthode 2DII - PACTA via la démarche coordonnée par la FBF

- Mesure d'alignement du portefeuille de crédits bancaires aux entreprises
- Secteurs éligibles : énergie, construction automobile, acier, ciment, transport aérien
- 64 M€ d'encours ciblés
- Sur chaque secteur, comparaison des encours attendus pour respecter un réchauffement limité à 2°C, 1,7°C ou net zéro avec les encours en portefeuille

Résultats :

- Au regard de la faible couverture, les résultats sont difficilement exploitables.

Limites :

- La méthode PACTA ne couvre qu'une infime part des encours de crédits du groupe.

Utilisation des données de Trucost sur le périmètre de la gestion d'actifs

- Application aux obligations de sociétés (hors Green Bonds) et actions détenues en direct par Suravenir, soit 45 % du portefeuille d'actifs détenus en représentation des fonds en euros
- Utilisation des intervalles de température de S&P Trucost¹ (couverture du portefeuille éligible à 73 %)
- Comparaison avec un benchmark représentatif de l'univers d'investissement : 90 % Barclays Euro Aggregate 5-7 + 10 % Eurostoxx 50
- Comparaison entre la trajectoire d'émissions du portefeuille et celle nécessaire pour limiter le réchauffement de la planète
- Méthodologie : identification des sociétés et des encours alignés ou non par une répartition sur 4 intervalles de température (inférieur à 1,5°C, entre 1,5 et 2°C, entre 2 et 3°C, supérieur à 3°C)

Enjeux et perspectives :

- Utilisation d'intervalles qui ne permet pas la mesure d'une température précise de portefeuille

Résultats :

- Au 31/12/2021, 43 % (en encours) des acteurs du portefeuille de Suravenir n'ont pas défini de stratégie permettant de réduire leurs émissions et sont alignés sur des températures supérieures ou égales à 3°C. La trajectoire du portefeuille est estimée entre 2°C et 3°C. Suravenir affiche de meilleurs résultats que le benchmark : seulement 39 % du benchmark ont une trajectoire climat conforme à l'Accord de Paris (contre 45 % pour Suravenir). La trajectoire du benchmark est estimée supérieure à 3°C.
- Des efforts ont été réalisés en 2021 pour orienter les investissements vers une trajectoire plus conforme à l'Accord de Paris : 55 % des flux d'achat présentent une trajectoire < 2°C.

¹ Source : S&P Trucost Limited © Trucost 2020

De même que l'élaboration d'un bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre est imparfaite, les mesures d'alignement avec l'Accord de Paris le sont tout autant, mais sont nécessaires :

- pour **acculturer l'ensemble de l'entreprise et de ses parties prenantes aux enjeux du changement climatique** ;
- pour **modéliser** les émissions des différentes classes d'actifs financés et leurs projections à court, moyen et long terme ;
- pour élaborer scientifiquement **une démarche stratégique** au niveau de la lutte contre le réchauffement climatique.

Ces premiers tests donnent des résultats très partiels du fait du **manque de données** et de leur hétérogénéité.

Les résultats sont, à ce jour, non pilotables mais permettent d'avoir des visions complémentaires et d'avoir une meilleure connaissance des forces et limites de chaque méthodologie.

Ils permettent aussi d'avoir **une perspective sur l'adaptation des offres commerciales du groupe** et de travailler sur des modélisations d'actifs stratégiques mais non couverts par ces méthodes.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a donc mis en place **un plan d'actions sur 2022 pour diffuser l'usage d'une seule méthodologie au sein du groupe sur le périmètre bancaire et fiabiliser des résultats qui pourront être monitorés par la suite.**

L'objectif visé est de disposer d'une photographie de la situation du groupe afin de pouvoir **définir des objectifs et une trajectoire pilotable dans le temps.**

1.2. Les mesures et le pilotage des émissions opérationnelles de Gaz à Effet de Serre

Chaque année, le groupe mesure et publie son bilan carbone sur le périmètre de ses activités propres.

Ainsi, le bilan carbone du groupe a été réalisé début 2022, sur la base des données 2021, et selon la méthode de l'Association "Bilan Carbone".

Du fait de son fort maillage territorial, le groupe a fait le choix d'intégrer les déplacements domicile-travail au scope 3.

A date, le scope 3 n'intègre pas l'empreinte carbone des financements et investissements réalisés par le groupe.

Pour l'exercice 2021, le bilan carbone du groupe ressort à 44 403 tonnes de CO₂, soit 4,1 tonnes de CO₂ par ETP (équivalent temps plein).

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Bilan carbone du groupe en tonnes de CO₂ <i>(scope 1+ scope 2 + scope 3 partiel)</i>	59 780	64 642	61 956	51 548	44 403

- La baisse de 14 % par rapport à 2020 s'explique principalement par la revue des facteurs d'émissions sur les déplacements entre le domicile du salarié et son lieu de travail, et sur le parc informatique.
- Le groupe s'est fixé comme objectif de réduire l'empreinte carbone directe de ses opérations, avec **un objectif de baisse de 16 % de ses émissions de Gaz à Effet de Serre entre 2019 et 2024.**

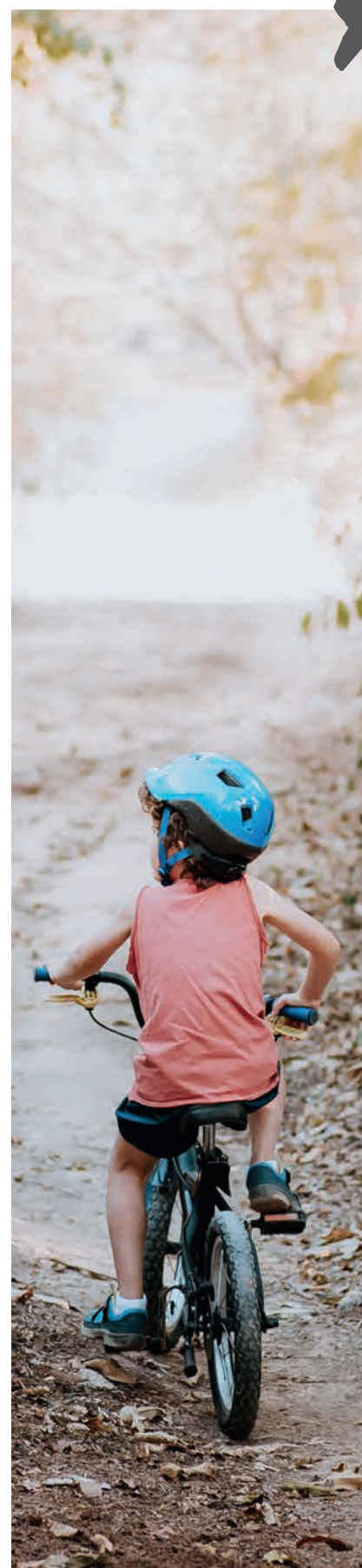
1.3. La mesure de la performance globale

En 2021, le Crédit Mutuel Arkéa a mis en œuvre une mesure de la performance globale – associant performance financière et performance extra-financière.

Cette **méthodologie unique** a été conçue avec un apport technique des experts du cabinet PwC, pour sélectionner les indicateurs extra-financiers pertinents pour le groupe

et ses parties prenantes et les convertir en euros.

L'impact des activités du groupe sur le climat est pris en compte dans cette mesure via les émissions de CO₂. **Ces émissions de CO₂ font ensuite l'objet d'une conversion en euros afin de monétariser les impacts.**



2. Le pilotage et la gestion des risques et opportunités associés au climat dans le modèle d'affaires du groupe

2.1. L'intégration de l'ESG dans les politiques de rémunération

Les critères ESG sont intégrés dans les politiques de rémunération du groupe à **plusieurs niveaux** :

Pour l'ensemble des collaborateurs (périmètre de l'Unité Economique et Sociale), l'Accord d'intéressement intègre, depuis 2017, un critère de majoration de l'enveloppe lié à la baisse du bilan carbone groupe.

Pour les mandataires sociaux, les cadres dirigeants et les cadres de direction du groupe, des indicateurs financiers et extra-financiers sont définis en fonction des métiers et activités.

2.2. Les mesures utilisées par le Crédit Mutuel Arkéa pour évaluer et piloter les opportunités liées au climat

Les mesures utilisées au niveau de la banque

Métier	Catégorie	Description	Indicateurs 2021
Pour la Salle des marchés		Part du programme annuel de refinancement et des campagnes de placements structurés réalisée à partir d'émissions Green ou Social Bonds	41 %
Pour la banque des entreprises Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	Accompagnement au financement de la transition	Encours de crédits aux entreprises pour le financement de la transition (en millions d'euros)	409
		dont encours liés au financement des énergies renouvelables (en millions d'euros)	409
	Accompagnement à l'amélioration des pratiques RSE des entreprises	Encours de prêts PACT (en millions d'euros)	500
Pour la banque des entreprises CMB / CMSO		Encours de crédits aux entreprises pour le financement de la transition (en millions d'euros)	108
		dont encours liés au financement des énergies renouvelables (en millions d'euros)	97
Pour la banque des particuliers CMB / CMSO / Financo	Accompagnement au financement de la transition	Encours de crédits aux particuliers pour le financement de la transition (en millions d'euros)	560

> Un zoom sur la Taxonomie européenne

Début 2022, le Crédit Mutuel Arkéa a mesuré son Green Asset Ratio d'éligibilité dans le cadre de la mise en œuvre de la Taxonomie européenne.

Cette première évaluation de l'éligibilité des activités du Crédit Mutuel Arkéa a été menée sur la base du projet de Taxonomie et de l'acte délégué (annexes I et II) disponible à la date de consolidation du bilan 2021, au travers d'une approche méthodologique comprenant une analyse détaillée des activités du

groupe, à partir des processus et des systèmes de reporting existants.

Conformément à la réglementation, seuls les actifs éligibles aux deux premiers objectifs environnementaux (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique) sont pris en compte en 2021.

Le Crédit Mutuel Arkéa publie ses ratios sur une base réglementaire pour laquelle les expositions sur les entreprises non financières n'entrent pas dans le calcul, du fait que le code NACE disponible ne traduit pas entièrement l'activité de

l'entreprise et donc son éligibilité à la Taxonomie.

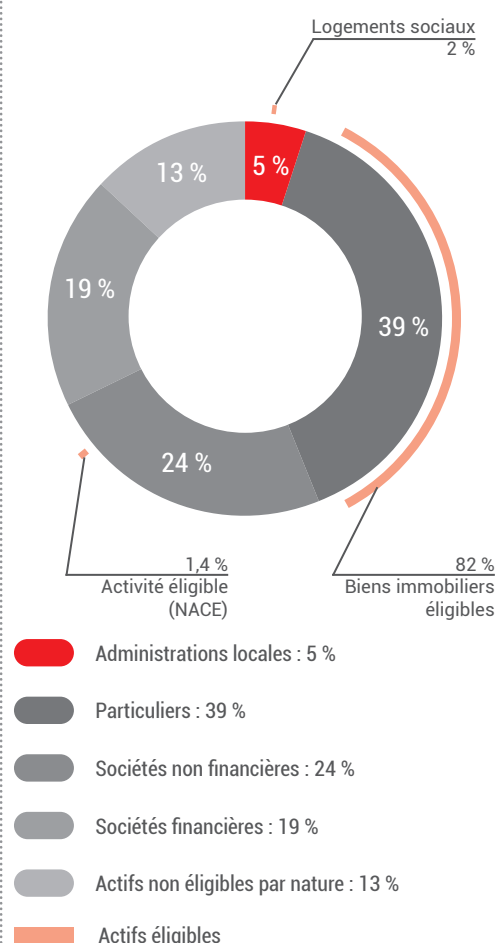
Les encours éligibles des sociétés non financières présentés dans le détail des encours éligibles ci-dessous sont donc une estimation qui peut être communiquée de manière volontaire selon les recommandations de la Commission européenne.

L'intégration de ces estimations dans le cadre d'une publication volontaire impacte de manière très peu significative le ratio d'éligibilité du groupe.

Article 8 de l'acte délégué du Règlement Taxonomie UE Publication sur base réglementaire	31/12/2021
1. Activités éligibles à la Taxonomie sur l'actif Green Asset Ratio (GAR)	32 %
2. Activités non éligibles à la Taxonomie sur l'actif Green Asset Ratio (GAR)	32 %
3. Expositions aux souverains, Banques centrales et émetteurs supra-nationaux sur l'actif total	15 %
4. Expositions sur les produits dérivés de couverture (hors trading book) sur l'actif total	1 %
5. Expositions sur les entités non soumises à la NFRD sur l'actif total	24 %
6. Portefeuille de transaction (trading book) sur l'actif total	0 %
7. Prêts interbancaires à vue sur l'actif total	0 %
8. Total actif Green Asset Ratio (GAR) (en k€)	107 900 290
9. Total actif (en k€)	127 706 350

Au-delà de ces ratios réglementaires qui permettront, in fine, d'évaluer et de piloter l'alignement des financements aux activités vertes au sens de la Taxonomie européenne, sur le périmètre bancaire, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a pour objectifs de développer les offres pour accompagner ses clients particuliers, professionnels, entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques. Le groupe pilote ces objectifs par les indicateurs décrits ci-après.

Détail des actifs Green Asset Ratio



Les mesures utilisées au niveau de l'assurance-vie et de la gestion d'actifs

Métier	Catégorie	Description	Indicateurs 2021
Pour l'assurance-vie et la gestion d'actifs	Encours ESG	Part des encours ESG (Federal Finance Gestion et Suravenir)	93 %
	Encours verts	Investissements dédiés à la Transition Energétique et Ecologique de Suravenir <i>(en millions d'euros)</i>	1 311

A l'échelle de Suravenir, des indicateurs de suivi qui lui sont propres ont également été définis. Des chiffres qui révèlent la stratégie de Suravenir de **faire évoluer son offre vers une orientation plus durable**.

Catégorie	Décembre 2020	Décembre 2021
Encours global des unités de compte "Loi Pacte" <i>(en millions d'euros)</i>	1 638	3 227
Nombre d'unités de compte "Loi Pacte"	231	466
dont nombre d'unités de compte labellisées ISR	224	451
dont nombre d'unités de compte labellisées Greenfin	9	24

Les mesures utilisées au niveau du capital- investissement

Dans le domaine du capital-investissement, Arkéa Capital réalise chaque année un reporting ESG auprès de l'ensemble de ses participations. A travers un questionnaire, Arkéa Capital collecte plusieurs indicateurs lui permettant d'évaluer les opportunités liées au climat. Il est notamment demandé aux entreprises en portefeuille d'indiquer :

- les produits ou services éco-énergétiques présents dans leur offre ;
- les certifications ou labellisations de leurs produits ou services ;
- les certifications ISO 14001, ISO 50001 détenues ;

- le détail de leur bilan carbone et leur plan d'actions pour réduire leurs émissions ;
- l'adoption éventuelle d'une démarche d'éco-conception ou la réalisation d'analyse de cycle de vie.

En complément de ce reporting annuel, Arkéa Capital a fait réaliser début 2021, par Indefi, l'analyse de l'exposition de son portefeuille aux risques liés au changement climatique.

A cette occasion, Indefi a également identifié les investissements constituant des opportunités au regard de la transition environnementale et énergétique.

Ces opportunités représentent plus de 12,5 % des encours investis.

En 2022, Arkéa Capital a également interrogé les participations sur leur éligibilité à la Taxonomie européenne via le reporting annuel.

Ces premières informations seront complétées par une **analyse de l'éligibilité du portefeuille aux deux premiers objectifs de la Taxonomie européenne**.

2.3. Les mesures utilisées par le Crédit Mutuel Arkéa pour évaluer et piloter les risques liés au climat

Des indicateurs ont été développés pour le suivi des risques liés au climat tant au niveau opérationnel que pour la supervision par la gouvernance.

Ces indicateurs portent sur :

- **des niveaux d'exposition sectoriels aux risques physiques et au risque de transition**

Comme indiqué précédemment, un référentiel de risques sectoriels a été déployé par la Direction du Pilotage Transverse des Risques. Il mesure le niveau d'exposition des encours bancaires d'entreprises appartenant à des secteurs risqués du point de vue climatique.

- **les émissions de CO₂ directes (scope 1, scope 2 et scope 3 partiel) du Crédit Mutuel Arkéa**

Dans le cadre de son plan d'action à moyen terme, le groupe a décidé de se fixer un objectif de réduction de ses émissions directes (scope 1, scope 2 et scope 3 partiel) de

10 000 tonnes équivalent CO₂ d'ici à 2024 par rapport au niveau de 2019. La mesure des émissions scope 1, scope 2 et scope 3 partiel ainsi que leur réduction dans le temps constituent un indicateur de risque de transition.

- **les investissements dans des entreprises du secteur du charbon**

Le charbon est l'énergie fossile la plus émettrice de CO₂ et est de facto extrêmement exposée au risque de transition. Le Crédit Mutuel Arkéa a donc décidé de réduire son exposition aux entreprises de ce secteur. Une politique sectorielle Charbon a été élaborée pour encadrer ce dispositif de sortie.

L'indicateur retenu est celui des montants investis dans des entreprises dont les seuils d'activité dépassent ceux autorisés par la politique sectorielle en vigueur. A fin 2021, ces encours représentent 97,4 M€. Ils sont gérés en extinction et ne

seront plus dans le bilan du Crédit Mutuel Arkéa avant la fin 2027, conformément à la politique en vigueur.

- **les émetteurs ayant des notations ESG dégradées**

Les entreprises dont le suivi est réalisé par le Comité de contreparties groupe ont des notations ESG, en complément de leurs notations de crédit. Le Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur les notations ESG réalisées par sa filiale de gestion d'actifs Arkéa Investment Services. Ces notations portent sur une échelle qui va de A, pour les entreprises les mieux notées, à E. L'indicateur retenu est celui du montant des investissements notés E qui seraient en dépassement, c'est-à-dire qui n'auraient pas respecté les règles et processus dérogatoires édictés par le Comité de contreparties groupe.



3. Des perspectives

Conscient que les enjeux climatiques ne peuvent se mesurer à l'aune d'un seul indicateur mais par une combinaison de différentes métriques, tant statiques que dynamiques, dans le cadre de sa Stratégie climat, le **Crédit Mutuel Arkéa** poursuit le déploiement d'indicateurs de pilotage et de mesure complémentaires, via :

- le déploiement d'une **méthodologie de calcul d'alignement bas carbone** afin de pouvoir proposer une trajectoire à la validation de la gouvernance ;
- la poursuite des **travaux d'implémentation de la Taxonomie européenne**, afin de pouvoir mesurer le Green Asset Ratio d'alignement et le faire progresser dans le temps ;
- l'**évaluation complète des risques climatiques** et la prise en compte dans les processus métiers (risques physiques et risques de transition).

La mise en œuvre de ces engagements passe notamment par les **facteurs clés de succès** suivants :

- l'**enrichissement des données extra-financières, dont climatiques** ;
- la **progression et la fiabilisation des méthodologies de construction d'indicateurs**.



RAPPORT
TCFD | 2021

cm-arkea.com

Crédit Mutuel
ARKEA

